

Quatrième séance, vendredi 3 mai 2002

Présidence de M. Paul Sansonnens, président

SOMMAIRE: Communications. – Projet de loi modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil; entrée en matière. – Résolution Gilles Schorderet (application de la loi sur l'agriculture); dépôt. – Projet de loi modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil; entrée en matière (suite) et 1^{re} lecture. – Assermentation. – Projet de loi modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil; 1^{re} lecture (suite); deuxième lecture et vote final. – Motion N° 001.02 Cédric Castella (loi portant règlement du Grand Conseil: art. 32 al. 4); prise en considération. – Motion N° 003.02 Cédric Castella (loi portant règlement du Grand Conseil: art. 32 al. 1, 3^e phrase); prise en considération. – Résolution Gilles Schorderet (application de la loi sur l'agriculture); discussion et vote. – Motion N° 012.02 Christine Schneuwly/Claudia Cotting (introduction d'une nouvelle loi sur la police des chiens); dépôt et développement. – Motion N° 013.02 François Weissbaum/Claude Chassot (composition de la Commission de justice); dépôt et développement. – Motion N° 014.02 Georges Godel/Jean-Louis Romanens (péréquation et répartition des tâches entre le canton et les communes); dépôt. – Postulat N° 211.02 Claude Chassot (conditions d'éligibilité aux fonctions législatives et exécutives); dépôt et développement. – Motion N° 006.02 Jean-Pierre Dorand (création d'une loi cantonale sur la protection de la population); développement. – Motion N° 010.02 Markus Bapst/Josef Fasel (Änderung des Gesetzes über das Reglement des Grossen Rates: Art. 45); Begründung. – Motion N° 011.02 Louis Duc (création d'un organe de médiation dans le canton); dépôt et développement. – Postulat N° 206.02 Françoise Morel/Jacques Crausaz (unité multidisciplinaire de santé des adolescents); développement. – Postulat Nr. 207.02 Nicolas Bürgisser (konkrete Förderung der Stromerzeugung aus alternativen Produktionsmodellen); Begründung. – Postulat Nr. 208.02 Nicolas Bürgisser (Bahn-Erschliessung der hinteren Pérolles-Ebene); Begründung. – Postulat Nr. 209.02 Max Felser/René Fürst (Strategie des Staates für den öffentlichen Verkehr); Begründung. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 119 députés; absents: 11.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Christian Bussard, Heinz Etter, Madeleine Freiburghaus, René Fürst, Pierre Gex, Marc Gobet, Markus Ith, Bruno Jendly, Pascal Kuenlin, Michel Monney et Yvonne Stempfel-Horner.

MM. et M^{mes} Isabelle Chassot, Claude Grandjean, Ruth Lüthi, Michel Pittet et Urs Schwaller, conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. En ce début de séance, permettez-moi d'avoir une pensée émue pour notre ancien collègue Kanis Lehmann qui vient de nous quitter. Nous le savions très atteint dans sa santé durant les derniers mois de sa présence dans ce Grand Conseil et avons admiré son courage et sa lucidité.

Autre communication: les présidents de groupe, qui se sont réunis ce matin, ont décidé une modification du programme dans le sens que le point 4 de l'ordre du jour sera traité en premier, c'est-à-dire avant les motions des positions 2 et 3.

Projet de loi modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil (LRGC)

Rapporteur du Bureau: Charly Haenni (PLR, BR).

Entrée en matière

Le Rapporteur. A titre de préambule, je tiens à préciser que dans le but de procéder à un examen minutieux des trois motions qui sont au programme ce matin, le Bureau a décidé de prendre position sur les trois objets et de désigner à cet effet un groupe de travail formé des présidentes et présidents de groupes parlementaires et présidé par votre serviteur. MM. les Chancelier et vice-Chancelier ont également participé à nos travaux. Dans un deuxième temps, les conclusions du groupe de travail ont été rapportées aux membres du Bureau qui s'est alors également prononcé.

Pour un motif de simplicité, les présidentes et présidents de groupes ont souhaité inverser l'ordre du jour, à savoir commencer par la motion 002.02 concernant la Commission des finances et de gestion, ceci pour la clarté du débat. Il est bien clair que tous les points seront votés séparément, de même qu'en ce qui concerne le projet de loi N° 10, les différents articles seront également pris séparément.

Par la motion 002.02, déposée et développée le 20 décembre 2001, M. Cédric Castella demande de porter de 13 à 15 le nombre des membres de la Commission des finances et de gestion. Compte tenu de l'importance des matières traitées par cette Commission, les membres du groupe de travail et du Bureau estiment qu'il est utile et important que chaque groupe soit représenté dans cette Commission, la plus importante à nos yeux.

Afin de gagner un peu de temps et de pouvoir, cas échéant, mettre en application cette modification, il a été décidé de présenter immédiatement un projet de loi modifiant l'article 32, alinéa 1, 2^e phrase de la loi portant règlement du Grand Conseil en proposant, par conséquent, de remplacer le nombre 13 par 15.

Si vous entérinez également cette proposition, une élection complémentaire de 2 membres pourrait avoir lieu à la session de juin; ces deux membres émaneraient: un du groupe démocrate-chrétien et un du groupe Ouverture.

Par ce projet de loi N° 10, le Bureau vous propose également de combler certaines lacunes fondamentales ou formelles apparaissant à la suite des dernières adaptations de la loi régissant notre fonctionnement. D'autres corrections devraient encore vous être soumises ultérieurement, de même que des révisions ponctuelles pourraient avoir lieu. Par contre, et ceci est important, le Bureau a pris la décision de ne pas entamer, durant cette législature, la troisième et dernière révision de notre loi portant règlement du Grand Conseil, laissant ainsi cette prérogative aux membres de la Constituante.

A la lecture des différents articles, j'apporterai les commentaires nécessaires dans le but de vous présenter la teneur des modifications proposées par le Bureau.

Cédric Castella (*Ouv, GR*). Compte tenu du changement de l'ordre du jour, je vais me borner à commenter un peu la proposition qui est faite par le Bureau et surtout les commentaires qui sont faits par rapport à l'élément qui est contenu dans cette proposition qui concerne la motion, c'est-à-dire que le Bureau reconnaît qu'il est important que tous les groupes soient présents dans une commission lorsque celle-ci joue un rôle important. La Commission des finances et de gestion traite des matières importantes qu'elle est chargée d'examiner et il est utile et opportun que chaque groupe soit représenté dans cette Commission. C'est simplement cet élément-là que je souhaite mettre en évidence, en rappelant également que ce même élément est pris en compte dans le canton de Vaud qui, dans sa loi portant règlement du Grand Conseil, cite que les groupes politiques doivent être représentés dans les Commissions de gestion, des finances, du système d'information et des affaires extérieures. Donc cet élément, selon lequel chaque groupe est représenté dans les commissions qui traitent d'affaires importantes, est présent dans différents cantons; je parlerai d'une façon plus générale de la représentation des groupes par la suite.

Résolution Gilles Schorderet (application de la loi sur l'agriculture)

(Dépôt)

Le Président. Je suis en possession d'une résolution proposée par M. Gilles Schorderet concernant l'application de la loi sur l'agriculture. Le texte de cette résolution est le suivant: «Le Grand Conseil fribourgeois exprime sa profonde inquiétude quant à l'importante

dégradation du revenu des agriculteurs de ce pays qui sont en difficulté.

Il invite le Conseil fédéral à prendre des mesures de politique agricole qui permettent aux exploitations qui remplissent les critères de durabilité et de performance économique, de réaliser, en moyenne pluriannuelle, un revenu comparable à celui de la population active dans les autres secteurs économiques d'une même région (art. 5 LAgr).

De plus, il souhaite que le Conseil fédéral mette tout en œuvre pour que l'évolution structurelle de l'agriculture soit acceptable au plan social (art. 2 al. 1 let c LAgr).» Conformément à l'article 77 de la loi portant règlement du Grand Conseil, je demande aux huissiers de distribuer le texte de la résolution. La discussion et le vote auront lieu encore en cours de séance, aujourd'hui.

Projet de loi modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil (LRGC) (suite)

Benoît Rey (*PCS, FV*). Concernant le message N° 10 et les modifications de la loi portant règlement du Grand Conseil, le groupe chrétien-social va soutenir toutes les modifications qui sont proposées.

En ce qui concerne le point important de la représentation du groupe Ouverture au sein de la Commission des finances et de gestion, il nous a paru fondamental que tous les groupes politiques soient représentés au sein de cette Commission, d'une part pour disposer des informations nécessaires au traitement soit du budget, soit des comptes, d'autre part, pour éviter aussi un alourdissement des débats au Grand Conseil s'il y a lieu de poser des questions explicatives parce qu'un groupe ne dispose pas des éléments nécessaires.

En ce qui concerne les autres objets de ce message N° 10, ils vont dans le sens d'une clarification des compétences du Grand Conseil et nous y souscrivons.

Pierre-André Page (*UDC, GL*). Le groupe de l'UDC a pris connaissance des propositions de modifications de la loi portant règlement du Grand Conseil. Nous partageons l'avis du Bureau qui estime inopportune une révision totale de cette loi avant que la Constituante ait achevé ses travaux. Nous sommes également d'avis d'effectuer des révisions ponctuelles.

Le groupe de l'UDC rejoint les propositions du Bureau, sauf en ce qui concerne l'article 32: le groupe veut maintenir la situation actuelle avec une Commission à 13 qui nous paraît suffisante.

Concernant l'obligation des traductions, nous partageons également l'avis du Bureau. L'UDC a toujours tenté de favoriser le bilinguisme et lorsque nous avons des problèmes pour comprendre l'une ou l'autre de vos interventions en allemand, il y a toujours un collègue bénévole qui nous aide volontiers à traduire l'une ou l'autre de ces interventions, ce qui rapproche encore plus nos deux cultures et nous oblige à mieux communiquer. C'est une richesse de notre Parlement, gardons-la.

Jean-Jacques Collaud (*PLR, SC*). Je vais m'exprimer au nom du groupe libéral-radical et sur les trois objets. Notre groupe est unanime pour dire que sur certains points, notamment si l'on se base sur un point de vue strictement mathématique, le groupe Ouverture n'aurait pas droit à un siège, puisqu'il représente 3,85 % de notre Parlement. Mais, à l'inverse, nous sommes tout à fait d'accord qu'une minorité doit être représentée dans une certaine mesure, et nous l'avons déjà prouvé par l'acte puisque notre groupe a cédé au groupe Ouverture des sièges, par exemple au sein de la commission pour la salle Univers@lle de Châtel-Saint-Denis; c'est un exemple, il y en a d'autres. Le Grand Conseil a aussi démontré sa volonté de ne pas exclure le groupe Ouverture, son Bureau désignant des commissions de manière systématique à 11 et là, ils ont un député.

En ce qui concerne les commissions permanentes, je dirais que mathématiquement, en leur donnant un siège de manière systématique, le groupe Ouverture serait sur-représenté de manière très importante.

Alors, trouver une solution, trouver un moyen terme, c'est notre proposition, c'est aussi celle du Bureau (elle a été exprimée tout à l'heure par M. le Premier vice-président) et le groupe libéral-radical refusera les motions 01 et 03; une partie du groupe libéral-radical acceptera que le groupe Ouverture soit présent au sein de la Commission des finances et de gestion, parce que là, effectivement, il y a un grand nombre d'informations à obtenir et il n'est pas normal qu'un groupe, si petit soit-il, n'ait pas ces informations.

Par conséquent, nous refuserons les deux motions et une partie du groupe libéral-radical votera en faveur de la Commission des finances et de gestion à 15.

Charles-Antoine Hartmann (*PDC, FV*). Le groupe démocrate-chrétien, avec une confortable majorité, a décidé de ne pas s'opposer à l'entrée en matière si, contre toute attente, l'entrée en matière du projet de loi N° 10 était combattue. Le groupe démocrate-chrétien, dans un esprit d'ouverture, avec aussi une large majorité, accepte le principe d'augmenter le nombre des membres de la Commission des finances et de gestion à 15, se rangeant en particulier aux arguments développés dans le message du Bureau du Grand Conseil.

François Weissbaum (*Ouv, FV*). Tout d'abord, au nom du groupe Ouverture, je remercie les intervenants qui se sont exprimés en faveur d'une Commission des finances et de gestion à 15 et je crois que c'est justifié. D'abord, nous regrettons le côté cavalier des modifications qui avaient été acceptées lors de la fin de la dernière législature. Je pense que si on avait pris le temps nécessaire pour effectuer un travail correct, on aurait évité toutes les lacunes et les problèmes tant de formes que de fond dans la loi votée en novembre 2001.

Au nom du groupe Ouverture, je tiens à relever une des motivations de nos différentes interventions et des propositions de M. Castella, soit le règlement du Conseil national.

On peut lire concernant la désignation des commissions, à l'article 13 «Elections, compositions», point 5, les termes suivants: «Le Bureau veille à ce que les groupes qui, du fait de leur importance numérique,

n'auraient pas droit à une représentation proportionnelle dans chacune des commissions définies à l'article 15 (c'est le cas pour le groupe Ouverture puisqu'il a été relevé que nous représentons 3,85 % de ce Parlement) aient au moins, dans l'ensemble des dites commissions, une représentation globale conforme à leur importance relative.»

Alors, lorsqu'on parle d'importance relative, que veut-on dire ici? Si on fait un petit calcul concernant notre Parlement, j'ai noté, concernant les commissions permanentes, les scrutateurs, ainsi que les présidences, que le groupe Ouverture aurait droit, dans les commissions permanentes, si on applique le même principe qu'au Conseil national, à 1,92 siège. Donc je crois qu'on a ici une motivation logique de représentativité et il me semble aussi tout à fait normal que nous ayons droit à ces sièges dans les commissions permanentes. Donc, ce rôle de représentativité, à mon avis, est démontré.

Je remercie encore une fois l'ensemble des intervenants qui se sont exprimés en faveur d'une commission à 15. Je crois que pour les travaux de ce Parlement, cette modification du règlement est nécessaire.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants et je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue. Dans les propos de M. le mathématicien Weissbaum, je relève qu'effectivement le groupe Ouverture aurait droit à une représentation au sein des commissions permanentes équivalente à 1,92. Les membres du Bureau ont considéré que le fait que le groupe Ouverture était représenté, d'une part au sein du Bureau et d'autre part, au sein de la Commission des finances et de gestion, donnait ainsi une représentation conforme à la représentation du groupe Ouverture.

Je constate toutefois que la partition du groupe Ouverture n'est pas jouée à l'unisson; il y a quelques voix discordantes, notamment de la part du groupe de l'UDC et d'une partie du groupe radical. Je donnerai encore quelques arguments en faveur de la position du Bureau à la lecture de l'article 32.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ARTICLE PREMIER
(ART. 32 AL.1)

Le Rapporteur. Les membres du Bureau et du groupe de travail ont également étudié la possibilité de laisser cette commission à 13 membres en demandant à un groupe de retirer l'un de ses membres pour faire place à un membre du groupe Ouverture. Mais nous avons rapidement abandonné cette idée, car visiblement irréalisable, malgré l'esprit d'ouverture de tous les présidents et présidentes de groupe.

La variante de porter à 14 membres, répondant ainsi aussi à la demande du motionnaire, n'a pas été retenue, même si cela était une éventualité praticable. Là encore, nous relevons qu'une augmentation du nombre de membres répond à une bonne représentation de tous les groupes, mais pas nécessairement à l'augmentation de l'efficacité de la Commission des finances et de gestion.

A noter encore que nous avons étudié la possibilité de libeller cet article avec un caractère moins impératif; exemple: «la Commission des finances et de gestion, composée d'au moins 11 ou 13 membres» et «le Grand Conseil décide, en début de législature, le nombre de membres y participant». Nous avons purement et simplement renoncé à cette solution, car le fait de laisser la porte ouverte à toutes les solutions (11, 13, 14 ou 15, voire même davantage) serait inéluctablement lié au nombre de sièges de chaque formation et non plus à une notion d'efficacité.

Pour cette raison principale, nous y avons renoncé et avons préféré être plus pragmatiques, à savoir: retenir le nombre de 15, sachant que nous aurons toujours la faculté, lors d'une prochaine législature, de revenir, le cas échéant, à 13 membres.

Claude Masset (PLR, FV). Une très forte majorité du groupe libéral-radical s'opposera à cette modification. En effet, nous estimons que faire passer de 13 à 15 le nombre de membres de la Commission des finances et de gestion comporte beaucoup trop de risques, des risques d'efficacité que nous ne pouvons accepter. Il nous semble qu'avant de se poser la question de savoir s'il faut augmenter de deux unités la composition de cette Commission, il eut été judicieux de se poser des questions sur son fonctionnement actuel. Je constate, pour en faire partie depuis six ans, que cette Commission est composée de 13 membres, c'est-à-dire déjà 10 % de l'effectif total du Grand Conseil. Je constate aussi que le 10 % de l'effectif total permet, aujourd'hui déjà, d'avoir une très bonne représentativité, tant sur le plan politique que sur le plan géographique. Cette répartition a permis à la Commission des finances et de gestion, depuis de très nombreuses années, de travailler dans un climat serein et de faire des propositions concrètes et réalistes au Grand Conseil, la meilleure preuve étant que dans la plupart des cas, les propositions de la Commission des finances et de gestion sont suivies par le Grand Conseil.

Dès lors, j'estime que vouloir augmenter ce nombre, tout simplement ne permettra plus à cette Commission de travailler dans un bon climat, parce qu'à 15 on ne peut manifestement pas aussi bien travailler qu'à 13; c'est incontestable.

Il y a parfois des règles du jeu qu'il ne faut pas vouloir violer. Je prends simplement l'exemple, Monsieur le Rapporteur vous le connaissez, du football. Le football se pratique à 11 et ce n'est pas parce qu'une équipe, par exemple le Real Madrid, souhaite augmenter cette règle et faire passer le nombre de joueurs de 11 à 13, que les autres doivent suivre. Ces règles doivent être justifiées, elles doivent être maintenues.

Enfin, il y a un autre problème qu'il faut mentionner ici: c'est qu'aujourd'hui déjà, la salle qui est mise à disposition de notre Commission est trop petite. Alors comment fera-t-on pour siéger à 15, alors qu'aujourd'hui, cette salle est trop petite?

En fait, la proposition du Bureau consiste simplement à donner une suite à des calculs politiques; je m'excuse, mais en raison de l'efficacité, une très forte majorité de notre groupe refusera et propose de maintenir le statu quo.

Cédric Castella (Ouv, GR). J'aimerais répondre à M. Masset sur un certain nombre de points.

S'il estime qu'il est préférable, en comparaison avec une équipe de football, de fonctionner à 11, je lui signale qu'à ce moment-là, ce serait tout à fait possible. Il y aurait une légitimité également à 11 d'avoir un représentant d'Ouverture, puisque mathématiquement, nous pouvons être présents dans les commissions à 11 et à 15. Donc, c'est une possibilité que nous aurions pu prendre si des problèmes de salle, entre autres, sont des problèmes prioritaires dans ce Parlement.

Je dirais que d'après ma connaissance, ces problèmes ne sont pas prioritaires, que même si la Commission actuelle est à 13, elle ne siège pas régulièrement à 13 et donc, ce problème est relatif. Dire ensuite qu'il est possible de fonctionner à 13, mais que 2 personnes de plus rendent les débats impossibles relève de la plus haute fantaisie. Je relèverai, entre autres, le fait que dans les autres cantons romands, la plupart des commissions sont à 15 et non pas à 13. Il ne me semble pas que les cantons suisses aillent à vau-l'eau, mis à part le canton de Fribourg. Il faut rester raisonnable dans ces prises de position; le fait de passer de 13 à 15 ne met aucunement en danger la qualité des débats de ce Parlement, il permet simplement une meilleure représentativité, une meilleure prise en compte des minorités.

Louis Duc (Ouv, BR). A mon tour aussi, en tant qu'indépendant de ce groupe, je voudrais remercier tous ceux qui ont trouvé ce compromis; je crois que c'est un compromis qui est heureux.

Par contre, je dirais une seule chose à M. Masset: on est ici, on a été envoyé par des gens, par un peuple et je crois qu'on peut revendiquer cette place, largement! Je suis sûr que si le peuple élisait les membres des commissions, il y en a certains, Monsieur Masset, qui ne seraient pas représentés dans les commissions. J'ai dit.

Le Rapporteur. Merci pour les intervenants qui se sont prononcés en faveur de la proposition du Bureau. Effectivement, nous avons deux propositions en présence.

Concernant l'intervention de M. Masset, j'aimerais quand même rappeler que la principale raison, c'est le fait d'avoir une représentation qui soit conforme à la réalité et j'aimerais dire aussi que le fait d'exclure un groupe peut lourdement entraver le débat parlementaire. En effet, il nous paraît important que le groupe Ouverture ait les informations liées aux travaux de la Commission des finances et de gestion.

Effectivement, la Commission des finances et de gestion a un chiffre mythique: ils sont 13 à table. Je pars aussi du principe qu'ils ne siègent pas toujours de manière in corpore et de temps à autre, il y a aussi des absents. Donc là encore, si la Commission est régulièrement à 13, tant mieux, elle peut gagner en efficacité. Et puis, en ce qui concerne l'exemple du Real Madrid, Monsieur Masset, soyez bon joueur, ils ne peuvent pas gagner qu'à 11 malheureusement; il y a 11 remplaçants qui sont aussi bons sur le banc (*Hilarité*); eux ont le principe des suppléants.

Avec ces différentes considérations, je vous demande d'accepter la proposition du Bureau, à savoir de porter le nombre de membres de la Commission des finances et de gestion à 15.

– Au vote, l'article 32 alinéa 1 est accepté par 78 voix contre 30. Il y a des abstentions.

– Adopté.

Assermentation

Le Président. Nous allons procéder à l'assermentation de M^{me} Parisima Vez, élue le 1^{er} mai par le Grand Conseil, en qualité de juge suppléante près le Tribunal cantonal, en remplacement de M. Dominique Dreyer.

Le Chancelier lit la formule habituelle.

M^{me} Parisima Vez, élue juge suppléante près le Tribunal cantonal, fait la promesse solennelle.

Le Président. Je vous félicite, Madame Vez et je vous souhaite plein succès dans votre fonction. (*Applaudissements*).

Projet de loi modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil (LRGC) (suite)

(ART. 35 AL. 1)

Le Rapporteur. En ce qui concerne l'article 35 alinéa 1, il s'agit simplement compte tenu des allées et venues que nous avons faites en ce qui concerne les commissions permanentes, de préciser qu'à mi-législature, la présidence est à nouveau mise en élection. En effet, nous avons une lacune dans le règlement puisqu'à l'article 35, il est précisé qu'à mi-législature, on désigne à nouveau le président sans que ne soit mentionnée la possibilité de réélection. Ce sera la même réflexion pour l'article 41.

Par conséquent, les membres du Bureau ont trouvé le consensus suivant: pour la Commission des finances et de gestion, comme pour les autres commissions permanentes, «les président, vice-président et secrétaire sortants sont rééligibles»; la question sera posée de savoir si la présidente ou le président continue son mandat; elle ou il aura la possibilité de le faire. Je vous rappelle que cette possibilité-là n'était plus offerte dans l'ancien règlement.

– Adopté.

ART. 41 AL. 1

Le Rapporteur. La réflexion pour cet article est la même que pour l'article 35, simplement cette réflexion concerne les commissions permanentes qui sont celles de la justice, des grâces, des naturalisations et des pétitions.

– Adopté.

ART. 69

Le Rapporteur. L'expérience a démontré que les dispositions sur le traitement des motions urgentes sont devenues imprécises à la suite des modifications successives de notre loi portant règlement du Grand Conseil.

Comme jusqu'à présent, l'alinéa 1 prévoit une majorité des deux tiers des membres présents pour qu'une motion soit déclarée urgente. En ce qui concerne cet alinéa, il n'y a pas de changement.

L'alinéa 2 décrit la procédure devant le Grand Conseil. Il est prévu que la discussion et le vote n'ont pas lieu de suite après le dépôt de la motion, mais au cours de la séance durant laquelle elle est déposée, ceci afin de permettre aux huissiers de faire des copies de l'écrit et de vous les distribuer.

L'alinéa 3 dit ce qui se passe lorsque l'urgence est votée. Je vous rappelle qu'il était prévu que le Conseil d'Etat réponde à la motion urgente au cours de la même session. Or, cette disposition fonctionnait lorsque nous avions quatre sessions de quinze jours; cette disposition ne fonctionne plus avec des sessions d'une semaine (on a eu le cas d'une motion urgente lors de la précédente session). Par conséquent, désormais le Conseil d'Etat a l'obligation de répondre, si possible en cours de session, mais au plus tard lors de la session suivante. Ainsi, on respectera les termes du règlement.

– Adopté.

(ART. 71 AL. 4, 7 ET 8)

Le Rapporteur. Cet article règle la prise en considération de la motion. En effet, le Bureau estime que la rédaction et la présentation de cet alinéa doivent être clarifiées et améliorées, car l'application du délai d'une année n'est pas claire. Ainsi, vous trouvez à l'alinéa 4 lettres a et b, une clarification.

En ce qui concerne l'alinéa 7: lorsque l'urgence au sens de l'article 69 le requiert et si la proposition est entièrement rédigée et que le Grand Conseil vote la prise en considération, la motion peut être renvoyée à une commission que le Bureau nomme immédiatement. Je vous rappelle que dans la précédente version, nous renvoyions ceci à une commission permanente que le Bureau n'avait évidemment pas la possibilité de désigner.

Enfin, comme nous avons le principe des commissions permanentes, l'auteur de la motion ne faisait pas partie de la commission; nous sommes revenus en arrière et nous retrouvons ici la situation antérieure, à savoir que l'auteur d'une motion prise en considération fait d'office partie de la commission. Bien sûr, nous l'avons exclu, si une commission permanente est désignée pour traiter l'objet.

– Adopté.

(ART. 77 AL. 5 [NOUVEAU])

Le Rapporteur. Simplement, une précision réglementaire, à savoir que la question d'un auteur qui ne fait plus partie du Grand Conseil est radiée du registre.

– Adopté.

ART. 95 AL. 1

Le Rapporteur. Cet article prévoyait depuis toujours que les propositions sur lesquelles le Grand Conseil est appelé à voter soient traduites sur demande; par la loi du 16 octobre 2001 sur la publication des actes législatifs, le Grand Conseil a modifié cette disposition en introduisant l'obligation des traductions. Le Bureau constate tout simplement que cette traduction d'office pose des problèmes non négligeables. En effet, pour assurer une traduction quasi-simultanée, il faudrait pouvoir disposer d'un traducteur ou d'une traductrice en permanence dans les «Pas perdus» de ce Grand Conseil, avec les conséquences financières qui en découlent. Je rappelle aussi que le Grand Conseil n'a jamais voulu introduire la traduction simultanée et comme cela a été dit dans l'entrée en matière, le bilinguisme est une richesse du canton de Fribourg. Par conséquent, je vous demande d'accepter l'article 95 tel que présenté, même si cela déplaît quelque peu à l'Office de législation qui a pris position et qui souhaiterait, en fait, que toutes les propositions soient traduites.

– Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ARTICLES 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé directement au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 98 voix contre 2. Il y a des abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Aebi (UDC/LA), Audergon F. (PLR/GR), Audergon W. (PDC/GL), Bachmann J. (PLR/BR), Badoud (PLR/GR), Bapst M. (PDC/SE), Bavaud (PS/FV), Berset (PS/SC), Beyeler (PCS/SE), Binz (UDC/SE), Bohr (—/SE), Boivin (PLR/FV), Bourgeois (PLR/SC), Bourgnecht (PDC/FV), Brouchoud (Ouv/SC), Brünisholz (PDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Bulliard (PDC/SE), Bürgisser (PCS/SE), Burkhalter (PLR/SE), Burri (PCS/SE), Cardinaux (UDC/VE), Castella C. (Ouv/GR), Charrière (PCS/SC), Chassot C. (Ouv/SC), Clément P.-A. (PS/FV), Collaud E. (PDC/BR), Collaud J.-J. (PLR/SC), Corminbœuf (PS/BR), Cottier P. (PLR/GR), Cotting A. (PS/FV), Cotting C. (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), De Buman (PDC/FV), Deschenaux (PDC/GL), Dorand (PDC/FV), Duc (Ouv/BR), Ducotterd (PDC/SC), Emery (PDC/FV), Fasel B. (PCS/SE), Favre (PLR/VE), Feldmann (PLR/LA), Felser (PS/LA), Friolet (PLR/LA), Galley (PDC/GR), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Gendre (PS/SC), Genoud Jean (PDC/VE), Genoud-Page (PCS/FV), Glardon (PDC/BR), Godel (PDC/GL), Grandjean (PDC/VE), Hartmann (PDC/FV), Haymoz (PDC/SE), Jordan (PDC/GR), Joye (PDC/BR), Keller (PDC/LA), Krattinger (PS/SE), Longchamp (PDC/GL), Löttscher (PDC/SE), Magnin (PDC/SC), Masset A. (PDC/GR), Menoud (PDC/GR), Morand J. (PLR/GR), Morand P. (PDC/GR), Morel (PS/GL), Ntashamaje (PS/GR), Perroud (PS/SC), Piantini (PS/SC), Piller V. (PS/BR), Pittet (PS/VE),

Raemy H. (PS/LA), Rapporteur (—/—), Remy A. (PDC/GR), Remy M. (PS/GR), Rey (PCS/FV), Rime (PS/GR), Romanens A. (PS/VE), Romanens J. (PLR/GR), Romanens J.-L. (PDC/GR), Roubaty (PS/SC), Roulin P. (PDC/SC), Schneuwly (PDC/SC), Schnyder (PLR/SE), Schuwey (PDC/GR), Simonet (PLR/LA), Stocker (PDC/LA), Terrin (—/FV), Thomet (PS/SC), Tschopp (PS/SE), Virdis Yerly (PLR/SC), Vonlanthen B. (PDC/SE), Vonlanthen R. (PCS/SE), Weissbaum F. (Ouv/FV), Zbinden (PCS/SE), Zürcher (UDC/LA). *Total: 98*

Ont voté non:

Masset C. (PLR/FV), Zadory (UDC/BR). *Total 2*

Se sont abstenus:

Brönnimann (UDC/SC), Genoud Joe (UDC/VE), Heiter (UDC/LA), Losey (UDC/BR), Page (UDC/GL), Peiry-Kolly (UDC/SC), Piller A. (UDC/SE), Rossier (UDC/GL), Schorderet (UDC/SC), Tettü (UDC/LA). *Total 10*

Motion N° 001.02 Cédric Castella¹ (loi portant règlement du Grand Conseil: art. 32 al. 4)

(Prise en considération)

Charly Haenni (PLR, BR), rapporteur du Bureau.

Je rappelle que M. le Motionnaire souhaite, à l'article 32, un nouvel alinéa 4 qui stipule que les groupes ont droit à un membre par commission permanente. Je tiens à préciser que cette mention figurait dans le précédent art. 32, ceci en relation avec les commissions permanentes. Par contre, pour les précédents règlements, nous ne trouvons pas une telle référence. Cependant, pour la défunte Commission d'économie publique, il était requis que chaque groupe et que chaque arrondissement devaient être représentés.

Les membres du groupe de travail du Bureau partagent à l'unanimité le principe d'une représentation équitable, ceci en respect de la pluralité des opinions, cela a été dit. Pourtant, est-il vraiment nécessaire d'en faire une règle absolue au risque de travestir une vraie représentativité des forces en présence? Nous sommes de l'avis qu'il y a lieu de refuser cette motion et ceci pour les raisons suivantes.

Premièrement, il est dommageable de faire d'une situation particulière, une règle qui contraindrait le Grand Conseil pour les prochaines années. En effet, si plusieurs groupes de 5 députés revendiquent une telle représentativité, le risque est grand alors de créer un déséquilibre. Et il faudrait introduire, dans ce cas, un certain quorum, ce qui serait, à mon avis préjudiciable alors aux plus petites formations.

Se pose aussi la question de la disponibilité des membres du groupe Ouverture dès l'instant où ceux-ci devraient participer à toutes les commissions permanentes et spéciales. N'assisterions-nous pas alors à un choix en fonction des objets, ce qui ne serait pas loyal non plus?

Je rappelle que seules les commissions permanentes sont touchées par la présente motion, soit celles de justice, des grâces, des naturalisations et des pétitions et que celles-ci ne comptent que 7 membres, d'où le

¹ Déposée et développée le 20 décembre 2001; BGC p. 1851; réponse du Bureau le 30 avril 2002, BGC p. 244.

risque de créer un certain déséquilibre entre les différents rapports de force, puisqu'il y aurait lieu, en cas d'acceptation de la motion, de solliciter le groupe démocrate-chrétien afin de céder un siège, puisque c'est la seule formation à avoir plus d'un membre.

Mais voyez plutôt la situation: le groupe démocrate-chrétien, avec 45 membres, aurait 2 représentants et le groupe Ouverture, avec 5 membres, aurait 1 représentant. Est-ce vraiment une représentation équitable?

Je rappelle enfin qu'il n'était pas totalement exclu de participer à l'une ou l'autre de ces commissions permanentes, puisqu'il appartient au Grand Conseil de désigner, en début de législature, comme nous l'avons fait au mois de décembre dernier, les membres des commissions permanentes. D'ailleurs, des candidats du groupe Ouverture ont été présentés.

Enfin, dans les commissions spéciales de 11 et 15 membres, tous les groupes sont représentés, comme cela a été dit. Malheureusement, par un hasard mathématique, ce même groupe Ouverture n'est pas représenté lorsque la commission compte 13 membres.

C'est avec ces considérations et au nom du Bureau que nous vous recommandons de refuser la motion de M. Castella.

Cédric Castella (*Ouv, GR*). Tout d'abord, j'aimerais remercier tous les membres du Parlement qui ont massivement accepté notre représentation dans la Commission des finances et de gestion. Cette participation était quelque chose d'extrêmement important pour nous et nous vous transmettons nos remerciements. Aux personnes qui ont combattu cette participation, je rappellerai que des groupes qui ont pu augmenter notablement leurs élus lors d'une législature pourraient très bien voir ce nombre fortement réduit lors de prochaines législatures et que raisonner à court terme est un raisonnement dangereux qui peut se retourner contre les personnes concernées.

Maintenant, par rapport à la situation que nous défendons actuellement, je dirais que nous ne réclamons rien de nouveau: lors de la précédente législature, le groupe (qui s'appelait à ce moment-là parti social-démocrate) comptait 5 membres également. Il n'en comptait pas un de plus qu'actuellement et nous étions présents dans toutes les commissions, nous étions présents dans les commissions permanentes et nous y participions aussi bien que les représentants des autres partis. C'est donc quelque chose qui est de l'ordre du possible et de l'ordre du raisonnable.

Somme toutes, il y a deux types de commissions dans ce Parlement: il y a des commissions dont les enjeux politiques sont importants. Lorsque les enjeux politiques sont importants, il est normal qu'il y ait une représentativité des rapports de force du Parlement. Nous ne contestons absolument pas cela et c'est pour cela que j'ai fait des propositions concernant la Commission de justice et des propositions concernant la Commission des finances et de gestion visant à garantir cette représentativité des rapports de force. Et il y a des commissions qui n'ont pas d'enjeux politiques. Mais si elles n'ont pas d'enjeux politiques majeurs à proprement parler (je parle de la Commission des grâces, des naturalisations), pourquoi ne pas choisir à ce moment-là une solution de fair-play? Le rapport des

forces, à ce moment-là, ne joue strictement aucun rôle. Lors de la précédente législature, j'ai participé à la Commission des naturalisations et jamais les appartenances politiques n'ont joué un rôle quelconque. Il s'agit donc simplement de faire perdurer une situation qui a fonctionné à satisfaction lors des précédentes législatures et non pas de créer un bouleversement majeur. Je rappellerai effectivement que ce respect des minorités, comme l'a mentionné M. Weissbaum, est présent dans d'autres structures telles que celles du Parlement national depuis 1991. Cette représentativité des petits groupes a bénéficié entre autres, au Parlement national, aussi bien au parti libéral, un parti de droite, qu'aux Verts, un parti de gauche. Dans d'autres cantons, cette représentativité des groupes existe et la nécessité d'une participation aux commissions est reconnue (à ce niveau-là, je pense précisément au canton de Berne).

La notion de quorum qui est présentée par le Bureau comme un argument important est déjà présente dans la notion de groupe, puisqu'il faut être au moins cinq pour former un groupe. Donc ce quorum, de fait, existe. Quant à la possibilité d'apparition d'une multitude de petits groupes, elle est d'une part peu vraisemblable – il est très difficile, pour un nouveau parti, de s'implanter dans un canton, nous le savons fort bien en tant que petit groupe et en tant que voie nouvelle au niveau politique – et d'autre part, si vraiment il y avait une très grande diversité politique dans le canton, je pense que ce serait le rôle du Parlement d'en tenir compte.

Je vous remercie donc de raisonner en termes de fair-play, de raisonner en termes de prolongement d'une situation qui a bien fonctionné lors des précédentes législatures et d'accepter ma proposition.

Charles-Antoine Hartmann (*PDC, FV*). C'est à la quasi-unanimité que le groupe démocrate-chrétien rejettera la motion de M. Cédric Castella demandant que chaque groupe parlementaire dispose obligatoirement d'un représentant au sein des commissions permanentes.

Le groupe démocrate-chrétien fait sien les arguments contenus dans le message du Bureau du Grand Conseil. Il est en particulier sensible à l'argument selon lequel le respect du principe de la représentativité en fonction des forces politiques en présence est prépondérant et ne doit pas rester lettre morte.

De plus, on peut se demander comment 5 députés pourront s'organiser pour assurer une présence dans toutes les commissions ad hoc puisque le Bureau a d'ores et déjà admis que ces commissions compteraient le plus souvent 11 membres, de façon à assurer la présence du groupe Ouverture dans la préparation des débats parlementaires portant sur des objets importants.

Enfin, si la motion de M^{me} Romanens devait être admise, soit la création d'une sixième commission permanente, le groupe Ouverture ne pourrait y être représenté au vu de la tenue de l'article 32 alinéa 3 de la loi portant règlement du Grand Conseil, puisque, je vous le rappelle, cet article prévoit expressément qu'un député ne peut faire partie que d'une seule commission permanente.

En conclusion, je dirai que le motionnaire pourrait résoudre tous les problèmes qu'il soulève et qu'il rencontre en déposant tout simplement une nouvelle motion tendant à ce qu'un groupe parlementaire, pour qu'il soit reconnu, soit composé au minimum de 10 membres.

Jacques Gavillet (*PS, GL*). C'est évidemment dans un souci de justice et pour tenir compte des minorités que le groupe socialiste va soutenir cette motion de M. Castilla qui demande à ce que chaque groupe ait au moins un membre par commission.

En effet, cette présence nous paraît légitime compte tenu du fait que même si un groupe n'est pas très important en nombre, il est important du fait que ses députés sont issus d'une élection populaire et que, dans ce sens, cette fraction de population a droit à la parole et ne peut être muselée par le simple fait du faible nombre de ses membres.

C'est par ces arguments que je vous encourage, comme le groupe socialiste, à soutenir cette motion.

François Weissbaum (*Ouv, FV*). Voici quelques arguments complémentaires suite à l'intervention de M. Hartmann. Tout d'abord, effectivement, les arguments avancés par M. Hartmann sont judicieux, notamment sur le nombre de représentants dans les commissions, puisqu'à 6, si on devait avoir 6 commissions permanentes, nous aurions une contradiction. Donc, encore une fois, c'est sûr que c'est un problème qui devrait être rediscuté. Par contre, je dois dire que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Pourquoi? Aujourd'hui, il n'existe pas un seul article dans la loi portant règlement du Grand Conseil concernant la notion de représentation équitable. Si elle est admise au sein de ce Parlement, cette notion n'apparaît nulle part dans le règlement. Cela n'est pas satisfaisant, pourquoi? Parce qu'en décembre dernier, lorsqu'il a fallu élire les membres des différentes commissions, nous avons effectivement présenté des candidats lors de chacune des élections et résultat des courses? Zéro.

Dans ce sens-là, on s'aperçoit que notre règlement est boiteux et il faut, à la fin, bricoler des solutions; c'est ce que nous venons de faire ce matin en modifiant le nombre de sièges dans la Commission des finances et de gestion. Bien sûr que cette manière de faire est satisfaisante pour le groupe Ouverture, mais encore une fois, elle n'est pas satisfaisante d'une manière générale parce que si la notion de représentation équitable est acquise pour tout le monde, elle n'apparaît nulle part dans le règlement.

Benoît Rey (*PCS, FV*). Jusqu'à l'année dernière, le Grand Conseil fribourgeois, en parlant du groupe social-démocrate, faisait preuve d'ouverture. Depuis cette année, en parlant du groupe Ouverture, le Grand Conseil fait preuve de fermeture.

J'en veux pour preuve le fait que ce que demande M. Castilla aujourd'hui n'est pas une nouveauté, il l'a répété lui-même. Cet article, qui laissait à chaque groupe reconnu du Grand Conseil une place dans les commissions, faisait partie de notre loi portant règlement du Grand Conseil.

Je pense qu'il est absolument judicieux de le réintroduire. En effet, chaque tendance politique doit pouvoir être représentée au sein de ce Parlement et vous le savez tous très bien, un travail fondamental de conciliation se fait au sein des commissions et si l'on en est absent, il ne reste plus qu'un débat contradictoire au niveau du Parlement. L'argument qui vise à refuser cette réintroduction, c'est celui de la représentativité. Nous avons beaucoup parlé de mathématiques en ce qui concerne les droits des partis dans les différentes commissions. Nous avons effectivement constaté certaines incohérences mathématiques avec un droit à 11, qui disparaît à 13 et qui revient à 15.

Pour ma part, si l'on parle de représentativité, j'aimerais quand même attirer l'attention de ce Parlement sur certaines erreurs de représentativité qui existent.

Prenons l'exemple simple de la Commission de justice: le groupe démocrate-chrétien, avec ses 45 députés, représente le 34 % du Parlement. A la Commission de justice, en ayant 3 membres sur 7, il arrive à 43 % de représentation, ce qui semble quand même, par rapport à l'injustice notoire selon laquelle «un petit groupe de 5 ne peut pas prétendre à un siège», être une injustice tout aussi grande.

C'est pour cette raison que je trouve que nous devons réintroduire ce droit logique à chaque groupe d'être représenté au sein des commissions et c'est à une très grande majorité que le groupe chrétien-social vous propose de suivre et d'accepter cette motion.

Joe Genoud (*UDC, VE*). Le groupe de l'UDC est unanime à suivre la proposition du Bureau et rejette la motion de M. Castilla demandant de compléter d'un alinéa 4 l'article 32 de la loi portant règlement du Grand Conseil. Pourtant, le Grand Conseil a reconnu, en décembre 2001, le groupe Ouverture. Je rappelle que le groupe de l'UDC était contre cette proposition. Après avoir accepté la modification du nombre de membres de la Commission des finances et de gestion, aujourd'hui, par la motion, on demande l'augmentation du nombre de représentants dans différentes commissions. Il y a là, dans ces motions, du coup par coup: autant que le Grand Conseil prenne ses responsabilités en acceptant un représentant du groupe Ouverture dans toutes les commissions permanentes, ainsi qu'au Bureau.

Je me pose également la question de savoir pourquoi, aujourd'hui encore, la présidence du Grand Conseil n'est pas représentée par chaque groupe, année par année? Le groupe démocrate-chrétien a droit à deux présidences durant la législature. Ce groupe n'est plus majoritaire comme par le passé et le règlement du Grand Conseil ne spécifie pas que ce groupe a droit à deux présidences. Aujourd'hui, les groupes social-démocrate et UDC doivent attendre pendant dix ans la présidence du Grand Conseil. Nous devons, une fois pour toutes, régler tous ces problèmes ensemble, mais ne pas attendre les résultats des élections pour le faire. Le groupe refuse, pour l'instant, la motion demandant d'ajouter dans le règlement du Grand Conseil un alinéa 4: «Les groupes ont droit à un membre par commission». Assumer c'est être responsables. Que ceux qui ont accepté le groupe Ouverture, aujourd'hui, prennent leurs responsabilités. L'UDC est toujours claire et nette dans ses idées.

Louis Duc (*Ouv, BR*). Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais avec mon ami Joe, c'est à tout moment qu'on se téléphone! On a une amitié qui dure depuis des années (*Hilarité*). J'ai quand même de la peine à vous comprendre et puis, avec vous, tout le groupe de l'UDC, même si je suis peut-être un paria, ça ne fait rien, je vous aime bien.

J'écoutais, l'autre soir, les propos de M. Philippe Douste-Blazy qui disait à ses troupes: «Evitons de faire de la boutique». Vous connaissez tous M. Douste-Blazy, vous savez de quel bord il ressort! Alors, je ferai comme lui: essayons d'arrêter de faire de la «boutique», reconnaissez cette légitimité. Pour cette légitimité, je vous dirai quand même que le parti «Ouverture» récolte dans la Sarine 24 000 suffrages, dans la Broye environ 11 000 suffrages, et si l'on ajoute la Gruyère et les autres régions, on arrive à 50 000 suffrages. Alors, est-ce que c'est une légitimité, oui ou non d'avoir un représentant dans chaque commission permanente? Je ne parle pas pour moi, je suis peut-être le plus vieux de l'équipe, pas pour moi, je serai bientôt loin, mais pour ces jeunes, c'est quand même des gens de bonne compagnie, vous ne pouvez pas dire que ces gens mettront en péril la démocratie, alors un geste pour ces gens-là!

Le Rapporteur du Bureau Je crois que les avis sont faits. J'aimerais simplement, au nom du Bureau, réfuter quand même certains propos. Il ne s'agit absolument pas de vouloir museler un groupe, il s'agit pas non plus de vouloir faire preuve de fermeture ou d'injustice à l'égard d'un groupe. Je crois qu'on l'a dit, il s'agit d'avoir une proportion de la représentativité qui soit correcte et les propositions faites par le Bureau dans le sens de refuser cette motion, c'est précisément aller dans le bon sens.

On a parlé également de fair-play. Je tiens à préciser ici que le Bureau est très fair-play puisque, régulièrement, ça a été fait depuis le début de la législature, lorsqu'il s'est agi de désigner une commission, nous avons retenu le nombre 11, à savoir là où le groupe Ouverture est représenté. Donc, je le répète, avec une participation au Bureau, une participation au sein de la Commission des finances et de gestion, une participation au sein de toutes les commissions spéciales qui ont été désignées jusqu'à aujourd'hui et avec 3,85 % de représentation, ce groupe est correctement représenté.

M. Weissbaum a fait part des solutions qui ne sont pas satisfaisantes. C'est vrai que le règlement est quelque peu boiteux suite aux allées et venues de nos décisions. Je tiens à préciser que nous pallions à ces imperfections et c'est précisément pourquoi nous avons présenté ce matin ce projet de loi N° 10.

Egalement à M. Duc, la légitimité est reconnue et il ne s'agit pas de faire de la «boutique». Monsieur Duc, j'espère bien que vous ne fermerez pas boutique trop vite!

– Au vote, la prise en considération de la motion de M. Cédric Castella est refusée par 76 voix contre 37. Il y a 1 abstention.

– C'est objet est ainsi liquidé.

Motion N° 003.02 Cédric Castella¹ (loi portant règlement du Grand Conseil: art. 32 al. 1, 3^e phrase)

(Prise en considération)

Charly Haenni (*PLR, BR*), rapporteur du Bureau.

Par cette motion, M. Castella demande de compléter d'un troisième membre de phrase l'article 32, alinéa 1 de notre loi portant règlement du Grand Conseil de la manière suivante: «... et de la Commission de justice qui est composée de onze membres».

Cette demande d'augmentation du nombre de députés au sein de la Commission de justice est indépendante des différentes motions, notamment de la dernière motion que nous venons de refuser, car elle vise à participer à une commission dont les objets sont, pour le moins, très sensibles.

Sachez simplement que le groupe de travail a analysé, dans l'éventualité d'une acceptation de la motion que nous venons de traiter, de porter le nombre des membres de la Commission de justice à 8, la question du nombre pair participant à la Commission ne posant pas un problème insurmontable.

Les membres du Bureau, comme du groupe de travail, sont d'avis que l'argumentation développée par le motionnaire ne laisse pas indifférent, spécialement en raison du principe de la proportionnalité de la représentativité des groupes politiques.

Pourtant, de la Commission de justice fonctionnant déjà depuis la législature passée, on a pu tirer un certain nombre d'enseignements qui vont en défaveur de la motion. Lesquels sont-ils? La Commission de justice doit conserver une certaine indépendance qu'on lui reconnaît d'ailleurs. Vouloir davantage la politiser serait néfaste. En clair, une faible majorité du Bureau est d'avis qu'il faut privilégier le bon fonctionnement, l'efficacité, plutôt que le nombre de membres. Là encore, il serait faux, à nos yeux, de se baser sur une situation particulière d'un groupe pour apporter une modification à la loi. Nous considérons qu'avec 7 membres, la Commission de justice est à même de garantir la transparence et l'information dans un domaine aussi sensible que celui de la justice. Forts de ce qui précède, nous vous recommandons le rejet de cette motion.

Cédric Castella (*Ouv, BR*) Je suis bien conscient que ce que nous demandions ce matin était assez difficile; j'ai eu le temps, en cinq ans de me faire aux usages de ce Parlement et c'est bien pour cette raison-là que nous traitons de trois motions ce matin et non pas d'une seule. Le cas qui nous occupe maintenant concernant la Commission de justice est assez différent de celui qui nous a occupés tout à l'heure, à savoir notre présence dans toutes les commissions permanentes. Le Bureau a clairement mentionné, lorsque nous avons traité de la Commission des finances et de gestion, qu'il était important et nécessaire que nous soyons présents lorsqu'une commission revêtait une importance particu-

¹ Déposée et développée le 20 décembre 2001, *BGC* p. 1851; réponse du Bureau le 30 avril 2002, *BGC* p. 244.

lière, avait un poids particulier. Est-ce que ça n'est pas le cas de la Commission de justice? Je pense que oui. Elle estime que la sérénité des débats, que son indépendance nécessitent un petit nombre de députés. Dans les cantons qui nous entourent, ce n'est pas le cas. Les commissions qui traitent de sujets similaires ou équivalents (que ce soit dans le canton du Valais avec 13, dans le canton de Berne avec 15... etc.) ont toutes un nombre beaucoup plus élevé de membres. Je ne pense pas qu'on puisse dire que la sérénité au niveau de la justice est l'apanage du canton de Fribourg et pas des autres cantons. Il est donc tout à fait possible et raisonnable de se dire que ces débats pourront se faire dans la sérénité, dans l'indépendance, avec un nombre plus élevé de députés.

Est-ce qu'on peut considérer, en outre, que cette indépendance est à ce point-là garantie avec la composition actuelle de la Commission de justice? Nous savons qu'il y a là justement des rapports de force, qu'il y a justement au niveau de la justice fribourgeoise une certaine prédominance (que je ne conteste pas, mais qui est un fait) de certains partis politiques et que cette prédominance se retrouve aussi dans la Commission de justice. Je pense que le citoyen percevrait beaucoup plus l'indépendance de la Commission de justice s'il y avait une plus grande représentativité de ses élus dans cette Commission-là.

La proposition qui a été faite tout à l'heure par M. Hartmann veut dire que, somme toute, il suffirait de décider que les groupes, maintenant, sont composés d'au moins 10 députés. Je l'ai perçu comme une menace voilée, j'ai certainement eu tort, c'est peut-être un petit peu de paranoïa, mais je rappellerai ceci: le canton de Berne compte 200 députés, et il admet qu'un groupe compte 5 députés. Le Parlement fédéral compte 200 parlementaires et il admet qu'un groupe est composé de 5 députés. Donc, ceci est un peu en aparté du débat sur la Commission de justice, mais cette notion de groupe formé de 5 personnes est une notion largement présente dans l'ensemble de la Suisse et je trouve qu'il serait malvenu de la contester. Encore une fois, il s'agit là de prendre conscience que la Commission de justice est une commission extrêmement importante dans le canton de Fribourg, que le nombre d'affaires que nous avons vécues nous montre qu'il y a encore actuellement un souci réel de la population, que le groupe Ouverture ne me semble pas de nature à présenter un danger s'il intègre cette Commission de justice. Je vous invite donc à tenir compte de l'importance de cette Commission, de l'importance de la représentation des minorités et à accepter ma proposition.

Charles-Antoine Hartmann (PDC, FV). La Commission de justice s'est évidemment penchée avec beaucoup d'intérêt sur la question posée par la motion de M. Castella de porter de 7 à 11 le nombre de membres de la Commission de justice.

Je dirai notamment à l'endroit de M. Masset, que, bien qu'ayant constaté que la salle dans laquelle elle délibérait pouvait accueillir plus de 7 personnes, notre Commission a estimé, dans un vote indicatif, se soldant par 5 à 2 (5 à 2 = 7), qu'il n'était pas judicieux d'augmenter de manière aussi importante le nombre de

ses membres. Elle ne peut dès lors, en l'état, que recommander le rejet de cette motion.

En revanche, la Commission de justice est prête à entrer en matière sur une solution raisonnable permettant d'assurer une représentation de tous les groupes parlementaires. Aujourd'hui, la Commission doit constater que la possibilité de transformer une motion en postulat ayant disparu, on ne peut s'en tenir qu'au maintien du statu quo.

Pour répondre à la remarque de M. Castella concernant la suggestion de déposer une nouvelle motion tendant à imposer un nombre minimum de 10 membres pour former un groupe parlementaire, il ne s'agit nullement, Monsieur Castella, d'une menace. La justice ne menace jamais, la justice défend des principes et parmi ces principes, il y a la logique, que l'on soit en présence d'une logique mathématique ou politique.

Jacques Gavillet (PS, GL). A propos de cette motion, je souhaite relever une petite anecdote en guise de complément à ce que j'ai dit tout à l'heure: je prendrai pour ceci le groupe UDC d'il y a 7 ou 8 ans – la plupart d'entre vous n'étiez pas là –; il y avait M. Louis Duc, M. Guy Aebischer, M. Piller, au Gouvernement il y avait M. Raphaël Rimaz ... etc., donc, le groupe était peu important en nombre; ils étaient collés au mur, là-haut, près du ... (*Hilarité*) et je me souviens d'élections qui ont duré toute une matinée, qui n'en finissaient pas, parce que le groupe de l'UDC voulait absolument être présent. Je ne me souviens plus s'il s'agissait de la CÉP ou d'un autre organe du Grand Conseil, mais aujourd'hui que ce groupe s'est étoffé, a le vent en poupe, j'aimerais simplement qu'il soit cohérent et qu'il manifeste aujourd'hui le même élan d'ouverture qu'alors et le respect des minorités. J'aimerais souligner encore que vis-à-vis de la population, pour ce qui concerne cette Commission de justice, une transparence est nécessaire et l'information doit être privilégiée. Donc, comme l'a dit M. Joe Genoud tout à l'heure, menons une politique claire et ... (je ne me souviens plus de l'autre qualificatif) et non une politique du coup par coup et c'est dans ce sens que je vous encourage, pas seulement les UDC, mais tous les députés, à soutenir cette motion de M. Castella.

Claire Peiry-Kolly (UDC, SC). Tout simplement non à la motion de M. Castella. Le groupe de l'UDC est unanime à suivre la proposition du Bureau de rejeter l'agrandissement de la Commission de justice. Un souci d'efficacité, une volonté de ne pas accroître inutilement l'appareil administratif et une préoccupation constante d'économie financière: tels sont les arguments essentiels du groupe de l'UDC.

Cela étant affirmé, permettez-moi cette parenthèse: il est permis de relever le ton cocasse de la réponse du Bureau, un Bureau qui, très solennellement, nous rappelle que (je cite): «Cette commission doit pouvoir travailler efficacement et surtout de manière indépendante, sans être sous la pression de quiconque.» Un Bureau qui ne veut pas politiser la Commission de justice. L'UDC constate que l'actuelle Commission compte 3 représentants démocrate-chrétien sur 7 membres. Alors, oui, dépolitisons cette Commission, laissons-là à 7 membres et que chaque groupe soit représenté.

Le groupe de l'UDC, malgré tout, vous propose de rejeter la motion de M. Castella.

Claude Masset (*PLR, FV*). Tout à l'heure, lorsqu'on a parlé de la Commission des finances et de gestion, j'ai clairement dit qu'il était possible, avec 13, d'avoir cette représentativité, la meilleure preuve étant que le groupe social-démocrate était représenté au sein de notre Commission lors de la dernière période administrative.

Aujourd'hui, lorsque l'on parle de la Commission de justice, je constate qu'il y a la même discussion concernant la représentativité politique et j'en déduis que pour certains partis, en fait, leur position a changé tout simplement en fonction des calculs mathématiques et politiques et je regrette cette façon de faire qui n'est pas cohérente.

Benoît Rey (*PCS, FV*). Nous nous trouvons dans une situation quelque peu paradoxale où tout le monde aimerait bien donner un siège au mouvement Ouverture au sein de la Commission de justice, mais sans en augmenter le nombre, et surtout, sans avoir un siège de moins. Et je crois que la déclaration du groupe de l'UDC est parfaitement intéressante en disant qu'il faudrait que la droite cède un siège; le groupe démocrate-chrétien pourrait leur en céder un, ça me paraîtrait être la meilleure solution pour le moment, mais le groupe de l'UDC, lors des votations précédentes, vient de refuser le fait que le groupe Ouverture ait un siège dans toutes les Commissions. Il y a donc des paradoxes qui se suivent et pour le plaisir je trouve que c'est assez intéressant de les souligner.

Pour ma part, j'aurais proposé que nous donnions un siège au groupe Ouverture au sein de la Commission de justice. Mais pas nécessairement par l'augmentation à 11. Nous ne pouvons plus transformer une motion en postulat pour modifier le chiffre. Nous nous sommes posé la question au Bureau. Alors, il y a deux solutions: soit accepter la motion de M. Castella et une fois cette motion acceptée, dans le cadre de la discussion de la modification de l'article de la loi portant règlement du Grand Conseil, faire un amendement (en disant au lieu de 11, 8 et on garde un siège pour le groupe Ouverture), soit redéposer une autre motion avec un nombre de 8 sièges. C'est une possibilité. La dernière et la plus simple – et je crois que pour la première fois, je me trouve d'accord avec le groupe de l'UDC – ce serait qu'un des trois membres du groupe démocrate-chrétien cède avec élégance son siège à un membre du groupe Ouverture.

Damien Pillier (*PDC, SC*). Je ne sais pas si je m'exprime comme membre en sursis de la Commission de justice, mais plutôt au nom du groupe démocrate-chrétien pour vous dire que ce groupe propose de rejeter cette motion. Effectivement, on peut discuter à perte de vue sur la justification 7, 8, 9... etc. On doit quand même remarquer que la modification de la loi portant règlement du Grand Conseil, qui a décidé de fixer à 7 le nombre de membres de la Commission de justice, est récente puisqu'elle date du 15 novembre 2000. Je crois qu'il faut qu'on ait dans ce Parlement aussi une cohérence et simplement, lorsqu'une décision a été

prise, qu'on évite de la remettre systématiquement, régulièrement et surtout rapidement en cause.

On peut relever certaines modifications au sujet de l'attitude du groupe de l'UDC. Je crois qu'il faut également rappeler que les élections au niveau des différentes commissions permanentes sont récentes, puisqu'on débute cette législature. Il faut, sur la base des décisions qui ont été prises, poursuivre la législature. Ainsi, il y aura lieu de se reposer la question pour voir s'il y a une solution plus judicieuse par la suite. De grâce, essayons d'utiliser notre énergie pour avancer et pour éviter de remettre tout le temps en cause les décisions qui ont été prises.

Le Rapporteur du Bureau. La situation est relativement claire. Il n'en demeure pas moins que nous sommes devant un paradoxe, puisqu'une majorité de voix s'élève en faveur du maintien de 7 membres au sein de la Commission de justice. Comme le Bureau, on reconnaît l'importance de cette Commission et également son efficacité.

J'aimerais dire à M^{me} Peiry-Kolly qu'en portant à 11 membres, inévitablement, on politise cette Commission. La répartition à 7 membres telle qu'elle est prévue aujourd'hui est un calcul mathématique sur lequel nous ne pouvons pas nous prononcer. Par contre, nous sommes convaincus qu'à 7 membres, cette Commission fonctionne correctement. J'en veux pour preuve que l'un des rapporteurs, M. Rey, par ailleurs membre de la Commission de justice, est favorable à conserver le principe de 7 membres au sein de cette Commission. Enfin, j'ai entendu l'appel lancé à M. le Président du groupe démocrate-chrétien, qui se trouvait momentanément à l'extérieur de cette salle, et qui pourrait faire preuve d'ouverture puisqu'il a dans sa besace la solution pour que le groupe Ouverture soit représenté au sein de cette Commission.

Quant à l'appel de M. Gavillet, l'appel non pas au peuple, mais l'appel à l'UDC, le vote définira si son appel a été entendu, écouté ou pas.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 76 voix contre 36. Il y a 1 abstention.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Résolution Gilles Schorderet (application de la loi sur l'agriculture)

(Discussion)

Gilles Schorderet (*UDC, SC*). La situation économique catastrophique de notre agriculture m'interpelle. En effet, je pense que vous avez toutes et tous pu prendre connaissance par la presse des derniers chiffres officiels de la Station fédérale de Tänikon. Le salaire moyen par unité de main d'œuvre familiale dans l'agriculture est de 2500 francs par mois. On ne peut plus tolérer cet état de fait. Il est absolument inacceptable qu'un entrepreneur ou qu'un salarié de ce pays gagne moins de 10 francs de l'heure et ce ne sont pas les syndicats qui me contrediront, eux qui demandent à ces mêmes agriculteurs de verser un salaire minimum de 3000 francs par mois à leurs employés.

Mais comment verser 3000 francs par mois à son ouvrier qui travaille 50 heures par semaine, quand le patron gagne 2500 francs pour 65 heures au minimum de travail par semaine? Mais je donne raison aux syndicats: le salaire minimum devrait être en Suisse de 3000 francs par mois.

La situation est grave et dans cette situation, je crois qu'il n'y a plus ni gauche, ni droite, il n'y a plus que des politiciens qui doivent faire leur devoir et notre devoir, c'est de demander au Conseil fédéral d'appliquer l'article 5 de la loi sur l'agriculture.

Et c'est dans ce sens que je propose cette résolution. D'ailleurs, je complèterais cette résolution dans ce sens, soit à la première phrase: «Le Grand Conseil fribourgeois exprime sa profonde inquiétude quant à l'importante dégradation du revenu des agriculteurs de ce pays qui sont en difficulté.»

L'article 5 de la loi, au chiffre 2, nous dit: «Si les revenus sont très inférieurs au niveau de la référence, le Conseil fédéral prend des mesures temporaires visant à les améliorer». Il faut savoir que le 75 % des exploitations sont en dessous de ce chiffre de référence.

Alors, en acceptant la résolution que je vous propose, vous donneriez le signe aux agriculteurs de ce canton qu'ils sont soutenus par leurs instances politiques. Et cela les encouragera à ne pas baisser les bras dans ces moments plus que difficiles. Et je suis convaincu que cette résolution aura de l'influence au niveau fédéral. Et je compte aussi sur notre Conseiller d'Etat, Directeur des finances, M. Urs Schwaller, qui est le président de la commission consultative agricole, commission qui a été mise en place pour conseiller le Conseil fédéral dans l'application et l'adaptation de la loi sur l'agriculture.

Je suis sûr que les agriculteurs pourront compter sur votre compréhension et votre soutien. Merci de votre attention.

Christian Ducotterd (PDC, SC). Le secteur agricole fait de nombreux efforts pour répondre aux attentes écologiques des consommateurs, tout en étant confronté à un vent de libéralisme voulu par le législateur dès le début des années 90. Ces adaptations ont un coût qui, à la vue des publications des revenus dans le secteur agricole par l'Office fédéral de l'agriculture, entraîne une situation qui n'est plus supportable.

La rapidité avec laquelle se fait cette restructuration dépasse largement un processus qui devrait permettre à un exploitant d'abandonner l'agriculture en fin de carrière, sans qu'il y ait reprise de celle-ci dans sa structure. Au contraire, de nombreuses familles se trouvent dans une situation critique avec, comme conséquence, un niveau de vie dégradant, la perte de son emploi et de son logement par la même occasion. Pour toutes ces raisons, le groupe démocrate-chrétien soutient la résolution proposée.

Jacques Bourgeois (PLR, SC). Comme vous le savez tous et comme il a été relevé, l'agriculture traverse des moments difficiles. A situation exceptionnelle, mesures également particulières. Depuis la nouvelle politique agricole, avec le retrait de l'Etat en matière de garantie de prix et d'écoulement, le ciseau, si vous

me permettez cette expression, s'écarte de plus en plus entre le prix de détail que vous payez, que nous tous payons, pour acheter nos denrées alimentaires, et le prix payé aux producteurs; ce ciseau s'écarte de plus en plus et ceci a des incidences sur le revenu des agriculteurs. La part des matières premières devient de plus en plus résiduelle dans un produit; je citerai comme exemple, au niveau des céréales: dans un franc dépensé pour acheter un kilo de pain, il reste 13 à 15 centimes aux producteurs.

Face à cette situation, nous demandons au Conseil fédéral qu'il utilise pleinement le crédit-cadre destiné à l'agriculture, car jusqu'à présent, 90 millions de francs sont non-attribués. Il faut également que l'on indexe au coût de la vie les paiements directs des prestations envers la société. Il n'est pas normal que l'agriculture évolue en marge de notre société et que, par rapport à la nouvelle politique agricole 2007, l'on concentre les discussions au Parlement sur les mesures économiques et sociales; sans oublier le moyen, voire le long terme au niveau de l'organisation mondiale du commerce. Il faut que la multifonctionnalité de l'agriculture soit reconnue, que les questions également des sécurités alimentaires, attentes exigeantes des consommateurs différentes d'un continent et d'un pays à l'autre, soient reconnues.

C'est pour ces raisons que le groupe libéral-radical va soutenir cette résolution.

Jean-François Steiert (PS, FV). Le parti socialiste, sur le plan fédéral, comme dans notre canton, a toujours compté parmi les fervents défenseurs des agriculteurs les plus touchés par les effets de la mondialisation.

Dans ce contexte et telle qu'elle a été reformulée par M. Schorderet, en précisant que notre solidarité vaut surtout pour les agriculteurs qui sont en difficulté (il y en a aussi d'autres), c'est avec conviction que le groupe socialiste soutient la résolution de M. Schorderet.

J'aimerais relever un aspect qui peut paraître quelque peu contradictoire dans la résolution: on nous parle, d'une part de soutien aux agriculteurs en difficulté (ce ne sont souvent pas ceux qui ont les plus grandes propriétés) et simultanément non seulement de durabilité, mais aussi de performances économiques. Or, quand on a, aujourd'hui, 15, 18 ou 20 hectares, la performance économique n'est pas toujours facile à atteindre. Il y a là-dedans une certaine contradiction.

La solution se trouve partiellement dans des dispositions du droit fédéral que nous ne maîtrisons que très peu dans notre Grand Conseil, mais aussi peut-être, à un autre niveau, qui est un niveau de changement de mentalité et d'esprit. Si certains agriculteurs, souvent parmi les plus jeunes, ont compris une nécessité de collaborer, de travailler parfois de manière moins individuelle, beaucoup y sont encore très réticents. J'en veux pour preuve l'auteur de la résolution qui ne trouve pas dans sa région de collègues pour organiser une collaboration. Les petits agriculteurs ont besoin de notre soutien, mais ils ont aussi besoin d'un changement de mentalité. Il en va non seulement de leurs conditions financières, mais aussi de leur qualité de vie.

Enfin, il nous importe aussi de faire preuve d'une certaine cohérence. L'engagement du groupe socialiste va, d'une part, aux petits agriculteurs, mais non seulement aux petits agriculteurs, mais à toutes les personnes qui, aujourd'hui, sont en difficulté suite au phénomène de mondialisation, au phénomène de libéralisation.

Hier, M. Schorderet a fait un premier pas en ne s'opposant pas à l'introduction d'une clause relative à une convention collective dans la loi sur le commerce. J'espère qu'il fera quelques émules parmi les gens qui, aujourd'hui, se déclarent solidaires avec les agriculteurs en difficulté pour que cette solidarité touche l'ensemble des personnes qui sont en difficulté et que, par exemple, en deuxième lecture sur la loi sur le commerce, nous en ayons aussi des traces concrètes.

C'est dans ce sens que le groupe socialiste soutient la résolution de M. Schorderet.

Michel Losey (UDC, BR). Cette résolution de M. Schorderet a le mérite de mettre les instances politiques de notre canton devant le réel drame que vivent aujourd'hui et vivront plus encore demain, les agriculteurs de ce pays. Il est inutile d'énumérer les nombreuses interventions qui ont été menées ces derniers temps pour démontrer la difficulté et la crise que le monde rural traverse. On a toujours dit «qu'un pays sans agriculture est un pays sans vie». Cet adage est malheureusement en train de se réaliser. Jusqu'à ce jour, les paysans ont cru en leur métier. Ils se sont adaptés très rapidement à l'évolution des besoins et des vœux de la société. J'en veux pour preuve la sensibilité très forte de nos citoyens consommateurs aux problèmes de l'environnement et de la protection des animaux. Cette sensibilisation s'est concrétisée dans les faits par une prise de conscience du monde rural avec l'application et la mise en œuvre du mode de la production intégrée et de la production biologique. En parallèle, les consommateurs de ce pays, en plus de disposer de denrées alimentaires saines, identifiables avec de nombreux labels, ont bénéficié de marchandises à des prix très attractifs. Le vrai problème se pose de savoir réellement si nous avons encore une place dans la société actuelle. Pourquoi cette question? C'est bien simple: les évolutions très récentes du contexte économique et politique confinent les agriculteurs de ce pays dans un cul-de-sac où il n'y a plus d'horizon, où il n'y a plus de lendemain, où il n'y a plus d'avenir. Je suis un optimiste de nature, mais je dois dire que depuis le début de l'année, je parcours les campagnes et je constate que l'âme paysanne est en train de s'effiloche à vitesse grand V. La motivation de nombreux paysans tombe. L'amour du travail bien fait est obnubilé par les problèmes financiers importants qui surgissent. La sinistrose gangrène nos campagnes. L'anxiété grandissante et le désarroi paralysent toute réaction positive. Il est grand temps que le Conseil fédéral ouvre les yeux et écoute le cri de détresse qui s'écrase devant ce principe de l'ultra-libéralisme prôné par nos hauts dignitaires fédéraux.

Nous demandons, par cette résolution, un acte politique du canton de Fribourg fort afin que cet écho soit suffisamment puissant pour faire entendre notre profonde inquiétude vis-à-vis d'une population désempa-

rée et que la résonance de cet écho atteigne et ébranle les piliers de ce Palais fédéral.

Josef Fasel (PDC, SE). J'interviens en tant que président des paysans fribourgeois. Je pense que cette semaine est un peu la semaine syndicaliste: avant-hier, nous avons eu une résolution concernant Portescap par M^{me} Piantini, hier nous avons parlé de la loi sur le commerce et je crois que cette résolution est normale ou je m'attendais à une telle réaction. Si avant-hier, nous avons parlé de licenciement de personnel et hier des heures d'ouverture, je peux vous dire que nous, les paysans, nous sommes contents de pouvoir travailler. Je pense que vous êtes d'accord avec moi que nous faisons beaucoup d'heures, parfois même jour et nuit, mais nous demandons à être rémunérés par un juste prix pour notre production. Le paramètre pour rémunérer ce travail était, jusqu'à aujourd'hui, le revenu agricole. Personnellement, je suis déjà intervenu depuis longtemps pour qu'on change ce paramètre, c'est-à-dire qu'on prenne d'autres paramètres, par exemple, le revenu d'unité de main d'œuvre familiale agricole; cette année, ce revenu est mieux ressorti et c'est le revenu qui est comparable avec votre revenu, avec le revenu aussi d'un ouvrier. Ce qui est ressorti c'est que ce revenu, l'année passée, était de 2500 francs. Il avait augmenté en 1999–2000 de 20 %, c'est-à-dire à 3000 francs – nous avons d'ailleurs pu lire que le revenu agricole avait augmenté de 20 % sans que soit précisé le montant atteint. Vous savez que nous travaillons également avec la nature: c'est peut-être bien pour les assurances, mais nous ne pouvons pas toujours tout assurer et c'est ce qui a fait que l'année passée, nous sommes retombés à 2500 francs. Or, je dois dire qu'aujourd'hui, on demande pour des employés, dans n'importe quelle branche, un salaire de 3000 francs. Moi, je veux bien, je crois que nous avons, de ce côté-là le même droit.

Ces derniers temps, j'ai pu lire en grand dans certains journaux que le revenu paysan avait diminué de 7 %. Et ensuite, il était indiqué que les paiements directs avaient augmenté de 7 %. Moi, comme beaucoup de gens, j'ai lu le journal, je n'ai lu que le titre et j'ai pensé que tout allait bien dans l'agriculture; ils ont perdu 7 % et cela a été récupéré d'un autre côté. Mais cela devrait être clair que dans le revenu paysan, aujourd'hui, les paiements directs sont également compris.

Je peux encore ajouter que (ce sont des chiffres réels) 75 % des agriculteurs suisses – c'est vrai, Monsieur Steiert, qu'il y a des agriculteurs qui gagnent de l'argent –, 75 % qui gagnent en dessous de 50 000 francs.

Nous avons un problème financier au niveau de l'agriculture et je peux vous dire que cela me préoccupe beaucoup parce que ce problème financier est devenu un problème moral. Notamment l'automne passé, j'ai vu au Marché-concours de Bulle qu'on a dû vendre du bétail à un prix incroyable, j'ai vu des paysans devant moi, avec les larmes aux yeux. Et cela m'a impressionné et il est vrai que nous avons un problème et qu'il est bien de le relever.

Nous avons également un problème avec notre relève. L'année passée, au Cycle d'orientation de Tavel, 350 enfants sont sortis de l'école. D'habitude, dans les

années normales, on avait entre 8 et 10 enfants qui décidaient de faire la profession de paysan et l'année passée, pour la première fois: zéro! Il y a quand même une inquiétude de ce côté-là.

Nous sommes des paysans en Suisse et je veux bien admettre que nous gagnons peut-être bien plus que nos collègues de l'étranger, mais nous avons également des exigences suisses. Notre credo est la qualité et pour cette qualité, encore une fois je suis content de faire ce débat, nous voulons un prix. Ce n'est pas la masse, mais c'est la classe avant la masse et je peux vous dire que la politique agricole suisse est bien vue des autres pays, notamment de M^{me} Künast de l'Allemagne qui aime la politique agricole suisse parce que nous produisons la qualité et surtout des denrées alimentaires saines.

La nouvelle politique agricole, nous l'avons appris, c'est plus de marché. On a dit oui à plus de marché, mais parfois, je dois dire pour moi-même, ce n'est pas un marché, c'est plutôt de la manipulation et c'est pour cela que nous avons des prix désastreux.

Nous avons aussi un problème au niveau des quantités. On nous dit toujours qu'on produit trop, mais vous savez tous qu'on importe. Dernièrement, on n'a plus importé des poulets de Chine, interdits parce qu'ils étaient pollués; leurs méthodes de production sont interdites chez nous depuis vingt ans. J'ai également pu lire que l'année passée, les paysans chinois ont pu augmenter leurs revenus de 4,2 %. L'on se réjouirait si on pouvait faire cela. Mais ce que je dois vous dire c'est qu'ils ont pu augmenter leurs revenus à 485 francs par année et nous devons être concurrentiels en produisant nos poulets avec eux. Ceci est impossible. Pour ce qui concerne l'importation: l'année passée, il y a 100 000 tonnes de viande qui ont été importées. Et à chaque occasion, on nous dit qu'on produit trop.

Die Fluggesellschaften haben in letzter Zeit bewiesen, was sie können. Swissair bankrott, letzthin hören wir jeden Tag in den Medien, dass wir ein Problem haben mit dem Flugverkehr. Niemand will den Lärm, alle wollen günstige Nahrungsmittel, um die ganze Welt günstig transportiert, aber niemand will den Verkehr. Ich finde, das wird langsam schizophoren. In der NZZ vom 25. März 2002 stand geschrieben, ich zitiere: «Importeure, Bauern und Fabrikanten senken die Preise, doch die Schweizer Konsumenten spüren wenig davon». Der Druck der geöffneten Grenzen hat die Preise für Milch, Kartoffeln und Getreide für die Bauern um 21 % reduziert. Im gleichen Zeitraum sind jedoch seit 1993 die Nahrungsmittelpreise für die Konsumenten um 5 % gestiegen.

Voilà pourquoi les paysans sont dans la rue. Dernièrement, j'ai assisté à l'Assemblée générale des produits du terroir de Fribourg et un journaliste m'a dit: «Tout va bien dans l'agriculture.» Je lui ai demandé pourquoi il disait cela; il m'a répondu: «Les prix vont bien, les paysans ne vont pas dans la rue.» Alors, si c'est cela le raisonnement, j'ai de la peine.

Nous continuons à vendre des produits de qualité et c'est important de le relever, de soutenir cette résolution; encore une fois, nous insistons et nous demandons au Conseil fédéral de s'occuper du problème. Pour terminer, je vous cite la réponse donnée par la Chambre d'agriculture vaudoise, la semaine passée, à M. Couchepin; je cite la dernière phrase: «Monsieur le

Conseiller fédéral, il n'est pas trop tard pour ouvrir les yeux, faites-le!»

Je vous prie de soutenir cette résolution.

Louis Duc (*Ouv, BR*). Je voudrais d'abord féliciter l'auteur de cette résolution auquel s'associent tous les paysans de cette hémicycle et je suis sûr, tous les députés.

Aujourd'hui, des milliers d'exploitants agricoles, leurs épouses, le fils paysan ou la belle-fille doivent trouver des dérivatifs pour nouer les deux bouts. Est-ce que cette situation est normale? Est-ce qu'un agriculteur, avec sa femme, ses enfants, doivent absolument aller travailler à l'Exposition nationale, dans les entreprises, dans les briqueteries ou autres? Et dans nos villages, cela se multiplie, les gens ne peuvent plus souffler. Est-il normal qu'aujourd'hui, on trouve sur les étals de boucherie, de la viande à 70 francs le kilo, alors qu'elle est payée au producteur entre 6 et 7 francs? Est-il normal, aujourd'hui (je répète peut-être des propos que j'ai tenus il y a déjà des années), qu'un paysan qui garde un cochon pendant quatre mois, touche, en tout et pour tout, 30 francs et que le boucher qui le revend, le revend 1700 francs, chiffre à l'appui? Vous, Mesdames et Messieurs, en grande partie des consommateurs, je crois que vous avez aussi un rôle éminent à jouer.

Je voudrais revenir sur les propos de M. Fasel que je félicite malgré que, de temps en temps, on s'est un peu piqué (*Hilarité*)! Monsieur Fasel, vous avez parlé de la traçabilité. Aujourd'hui, on fait venir des poulets de Chine, mais je voudrais quand même vous dire une chose: il n'y a pas très longtemps nous avions déposé dans cette enceinte une motion, avec M. Max Fragnière, concernant cette traçabilité et nous demandions que sur les étals soit bien définie la place du produit suisse et du produit étranger. Cette motion a été transformée en initiative parlementaire qui est allée à Berne et je crois savoir qu'elle a été balayée par les Chambres. On ne veut pas de cette traçabilité. Donc encore une fois, vous les consommateurs, les uns et les autres, vous êtes floués sur toute la ligne.

Il y a quelques années, je déposais dans cette même salle une motion concernant une caisse de retraite pour les agriculteurs. On m'a jeté des fleurs; les milieux agricoles qui étaient présents dans cette salle me disaient: «Généreux, Louis Duc!» Eh bien, je crois qu'aujourd'hui, plus que jamais, cette caisse de retraite serait nécessaire.

Je voudrais vous dire encore une chose: j'étais l'autre jour à La Chaux-de-Fonds avec M. Schorderet que je ne connaissais pas. Je le remercie et le félicite d'avoir été à mes côtés à la La Chaux-de-Fonds. Là aussi, j'en appellerais aux autorités agricoles de ce pays et de ce canton, à la solidarité. J'ai essayé de les compter dans cette assemblée de paysans, dans ces montagnes neuchâteloises, eh bien, nous avons eu de la peine à en rencontrer un. Donc là aussi, j'aurais aimé que tous ces chefs des départements de l'agriculture, tous ces gérants des chambres d'agriculture, tous ces candidats à une future élection nationale ... etc., que ces gens soient présents. Eh bien non. C'est pas loin, il y a un joli tunnel pour accéder à La Chaux-de-Fonds, alors, je vous donne rendez-vous à la prochaine.

Madeline Genoud-Page (*PCS, FV*). Je m'étonne un peu de cette résolution des milieux agricoles qui demande au Conseil fédéral des mesures spéciales pour garantir un revenu minimal. Hier, ces mêmes personnes ont refusé d'introduire un contrat-cadre pour le personnel des «shops». Il n'y a eu que 2 députés agriculteurs sur 19 présents, hier, pour soutenir un plan social pour les vendeurs et vendeuses dans les nouveaux «dépanneurs».

D'autre part, depuis plusieurs années déjà, les familles salariées doivent avoir deux revenus pour garantir une qualité de vie suffisante et pas seulement les paysans. N'est-il pas étonnant que l'on demande pour soi ce que l'on refuse aux autres?

Malgré tout cela, nous voterons cette résolution.

Bernard Bavaud (*PS, FV*). J'approuve la résolution de M. Schorderet concernant l'évidente dégradation des revenus des agriculteurs suisses, du moins pour les exploitations de petite et moyenne importance.

Certains paysans sont scandalisés de voir chaque année leur revenu diminuer et sans les paiements directs payés par la Confédération, un nombre impressionnant d'exploitations agricoles serait déjà un ancien rêve perdu.

Face à la baisse du prix de la viande de bœuf, sans que les consommateurs d'ailleurs en voient la couleur, les manifestations des paysans devant les sièges de certains grands groupes comme Coop et Migros sont légitimes. Ces manifestations courageuses de paysans prouvent le ras-le-bol devant l'injustice qui leur est faite. Et personnellement, je donne mon appui à l'action d'Uniterre et à son leader, le conseiller national neuchâtelois Fernand Cuche qui va dans le sens de la résolution présentée par M. Schorderet.

Je vous invite donc à dire oui avec les propos qu'a tenus d'ailleurs M. Steiert: il est bon qu'il y ait une réciprocité entre paysans et ouvriers.

Louis-Marc Perroud (*PS, SC*). Je voterai la résolution de M. Schorderet dans le sens où il s'agit de tenir compte de difficultés d'une partie du monde rural qui vit effectivement des moments difficiles. Mais la vraie raison de tout cela, c'est ce qu'on appelle la mondialisation. Moi, je dirais dictature économique aveugle, égoïste et incompétente. Et le monde occidental n'en a pas encore mesuré tous les effets. Je dirais que nous ne sommes qu'au début, nous verrons malheureusement sous cet angle-là les effets néfastes que nous devons subir dans le courant de ce XXI^e siècle. Ça c'est la vraie raison. Le reste, ce ne sont que des emplâtres sur une jambe de bois, malheureusement.

Pour le système de subventionnement de la politique agricole, M. Fasel l'a dit, on peut se poser beaucoup de questions. Il a été éminemment productiviste, les paysans eux-mêmes n'étaient pas forcément d'accord avec ce qu'on a fait, et maintenant certains doivent en supporter les conséquences et je pense que ce n'est pas juste, raison pour laquelle je voterai cette résolution.

Je n'insiste pas, mais j'ai tout de même une petite question à poser à M. Godel: c'est un politicien avisé, agriculteur, sans nul doute remarquable, habile dans les chiffres, président de la Commission des finances et de gestion. Ce que je dirai c'est que même si M.

Fasel a dit que M. Couchepin doit ouvrir les yeux, je crois qu'il a ouvert les yeux sur la comptabilité de M. Godel; en tout cas d'après ce que j'ai lu dans les journaux et il a trouvé que la situation n'était pas si mauvaise! Un certain nombre de tracteurs ... On a essayé de partager les choses pour avoir beaucoup de subventions. Moi, j'ai même cru lire qu'il a dit qu'il avait 100 000 ou 150 000 francs de subventions par année! Alors, il est là, il peut répondre.

Alors voyez-vous, Monsieur Schorderet, je suis sensible à vos arguments, mais comment voulez-vous que je comprenne: moi, si on me dit qu'on attribue 100 000 à 150 000 francs de subventions par année et on arrive à des revenus de 2500 francs par mois en moyenne. Il y a quelque chose qui ne joue pas, alors éclairez-moi Monsieur Godel, parce que c'est à vous de faire en sorte qu'on subventionne juste. Apparemment, ce n'est pas vraiment le cas!

Denis Grandjean (*PDC, VE*). Je remercie M. Schorderet de sa résolution et je vous demande de l'appuyer. Je trouve que le monde agricole vit actuellement des moments difficiles. La législation nous demande de transformer les fermes, des fermes qui ont 10 ou 15 ans, de très belles fermes; pour de nouvelles lois, ils doivent chaque fois transformer, faire des frais, alors que leurs revenus baissent. Tous ces frais engagés sont très difficiles à supporter par le monde agricole.

Jean-Pierre Dorand (*PDC, FV*). Je ne vais pas répéter les excellents arguments qui ont été dits. Je ferai deux considérations. D'abord, un rappel historique: on a longtemps été content que les paysans suisses produisent de quoi nourrir le pays, notamment pendant la Deuxième Guerre mondiale et après; et là, on leur était très reconnaissant et maintenant, en fait, on ne devrait pas les laisser tomber à un moment où il faut malheureusement accompagner cette mondialisation qui a des effets néfastes.

La deuxième considération concerne l'efficacité: c'est très bien que nous votions cette résolution qui n'a malheureusement qu'un effet déclaratif et si nous voulons aller plus loin, auprès de Berne, pour influencer les choses, il faudrait que nous passions tous, chacun des groupes, par nos partis politiques pour qu'ils interviennent auprès du parti suisse, à Berne, afin que notre déclaration ne reste pas qu'une déclaration, mais qu'elle soit suivie d'effets. Je recommanderai à chacun qui votera cette résolution d'intervenir auprès de vos présidents et présidentes de parti pour qu'il y ait un suivi au niveau suisse. Je remercie M. Schorderet et je vous invite à suivre cette résolution.

Georges Godel (*PDC, GL*). Tout d'abord, merci à M. Perroud de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer en ces lieux.

Tout d'abord, permettez-moi de dire que je suis très sensible aux remarques formulées par M^{me} Genoud-Page concernant les bas revenus. C'est vrai que lorsqu'on parle d'agriculture, de bas revenus, de salaires entre 2500 et 3000 francs, il faut aussi penser aux salariés qui sont dans la même situation; je crois qu'on doit aussi le relever et trouver des solutions pour ces gens-là, pour ces familles-là.

Qu'en est-il de l'agriculture d'une manière générale? Vous savez, on l'a dit, il y a le 81 % des paysans qui ont moins de 50 000 francs, le président de l'Union fribourgeoise des paysans l'a dit; il y a une catégorie de paysans qui est en dessous du minimum vital. Avec la mondialisation que nous connaissons, avec l'évolution de cette politique agricole qui veut aller dans le sens du libéralisme, comme l'a dit M. Perroud, cela signifie que si on ne se bat pas, concrètement on va continuer à baisser le prix de nos produits agricoles. Vous savez que dernièrement, ces jours, le prix du lait a été fixé. La décision des entreprises a été de baisser le prix du lait du producteur entre 1 et 3 centimes. Les industries voulaient 3 centimes. Eh bien, vous savez que lorsque vous avez compressé toutes les charges de structures, toutes les charges spécifiques, chaque fois que vous perdez un centime, c'est une diminution de revenu que vous avez. Prenez un paysan qui a 100 000 kilos de lait par année, lorsque vous lui enlevez 2 centimes pour le prix du lait, comme cela se passe actuellement, à la fin du mois c'est 166 francs de diminution de revenu. Alors, il est vrai qu'il y a des paysans qui gagnent bien leur vie aujourd'hui, mais si on continue à baisser ces prix, ceux qui sont bien lotis aujourd'hui passeront dans l'autre camp.

Je prétends que nous avons trois catégories de paysans: le tiers qui est en dessous du minimum vital aujourd'hui, ceux pour qui nous devons prendre des mesures urgentes; il y a ceux qui arrivent encore à s'en sortir et si on continue, dans une année ou deux, c'est ce deuxième tiers qui constituera le groupe mal loti. Et ainsi de suite. Et si on veut garder une agriculture, il faut prendre des mesures efficaces.

M. Perroud a dit tout à l'heure qu'il y avait des paysans qui touchaient beaucoup de paiements directs. Les paiements sont publics, tout le monde peut savoir, c'est 1200 francs l'hectare. Si vous avez plusieurs hectares, vous multipliez le nombre d'hectares par 1200 francs, à condition que vous respectiez toutes les conditions qui régissent notre politique agricole, en particulier la loi sur l'environnement et la protection des animaux qui est devenue très stricte, toujours plus contraignante. Ce qui fait une augmentation des coûts de la production, il faut le savoir. Chaque fois qu'on a réglé un problème, vient une nouvelle mesure contraignante.

Permettez-moi encore de citer deux choses: dans ce canton, nous avons une population paysanne, le double de la population suisse, premier élément. Le deuxième élément est que dans ce canton de Fribourg on produit plus de lait que la moyenne suisse, puisqu'on produit dans notre canton 10 % de la totalité du lait. Dans tous les chiffres qui ont été cités ce matin, la production laitière est la plus mal lotie. Par conséquent, les exploitations fribourgeoises sont encore plus touchées par la politique fédérale.

En conséquence, je remercie et félicite M. Schorderet d'avoir déposé cette résolution pour les exploitations en difficulté et j'associe aussi les autres secteurs économiques qui sont en difficulté et je vous encourage à voter cette résolution dans le but de sensibiliser nos autorités fédérales.

J'en viens maintenant à notre collègue et ami Louis Duc puisqu'il a parlé de La Chaux-de-Fonds. Effectivement, je n'étais pas à La Chaux-de-Fonds, Louis,

mais j'étais avec toi et beaucoup d'autres aux manifestations ici à Fribourg, face à Coop et Migros; si je n'ai pas pu être présent lundi, c'est que j'avais d'autres activités, en particulier la préparation de la Fête des musiques du giron de la Glâne à Promasens. Vous connaissez les caprices du temps, le temps n'est pas avec nous et je vous invite tous à participer à cette Fête des musiques! (*Hilarité*). Je vous remercie.

Josef Fasel (*PDC, SE*). Rapidement une réponse; je remercie M. Perroud pour la question posée, car je crois qu'il n'a pas été répondu assez clairement.

Concernant les paiements directs, pourquoi un agriculteur moyen du canton ou de la Suisse a autant de paiements directs, soit 40 000 ou 50 000 francs en moyenne par exploitation et au bout du compte ne gagne que 2500 francs? Le raisonnement est simple. C'est pour cela que nous demandons un juste prix, parce que nous produisons en perdant. Je peux vous donner un exemple: je fais de l'engraissement des veaux. A Noël, les prix étaient à 15 francs, aujourd'hui, ils sont à 10 francs. Et si à Noël, je gagnais par veau, 200 à 300 francs, aujourd'hui je perds et avec chaque veau que je vends, je mets un billet de 200 à 300 francs. Ceci est la réalité et j'aimerais encore une fois insister et clairement dire – parce que même au Parlement fédéral, le directeur de l'Union suisse des paysans a dit la semaine passée, que des gens lui avaient dit: «Écoutez, effectivement, oui c'est vrai, pour vous les paysans, ça va mal, 2500 francs, mais heureusement, vous avez encore les paiements directs.» Ce n'est pas le cas. Je crois avoir suffisamment répondu.

Louis Duc (*Ouv, BR*). Je voudrais dire ceci pour répondre à M. Godel: je vous comprends, c'est vrai, vous avez plein d'activités. Mais il y a une chose que je voudrais dire aussi: c'est que tout en haut de l'échelle, à la direction de notre agriculture, comment voulez-vous faire partie de grandes banques, conseils d'administration, comment voulez-vous faire partie de grandes unités de production comme la Coop, être dans ce conseil d'administration et en même temps être agriculteur qui défend les paysans? C'est là qu'il y a un problème et un jour, il faudra gérer ce problème parce qu'on ne peut pas avoir deux casquettes.

– Au vote, cette résolution est acceptée par 112 voix sans opposition. Il y a des abstentions.

Motion N° 012.02 Christine Schneuwly/ Claudia Cotting (introduction d'une nouvelle loi sur la police des chiens)

(*Dépôt et développement*)

Christine Schneuwly (*PDS, SC*). La SPA, les vétérinaires et la police sont régulièrement confrontés à la prise en charge de chiens potentiellement dangereux, à des cas d'errance, d'élevages sauvages en appartement, de mauvais traitements (dressage au combat), sans parler de leur détention par des personnes non responsables (mineurs, dealers) qui les utilisent comme arme de défense.

Par rapport aux problèmes posés, ces services se disent dépourvus de toute base légale. La législation est légère et ne répond plus à la situation actuelle face aux agressions canines entraînant des dommages graves aux personnes ou aux animaux. Cet état de fait jette une lumière négative sur tous les détenteurs de chiens et augmente la peur de l'agression auprès de la population.

Nous devons légiférer comme viennent de le faire les cantons de Genève, Neuchâtel et Bâle afin d'assurer la sécurité et de répondre à l'inquiétude de la population spécialement face aux chiens potentiellement dangereux.

Notre motion a pour but de créer les bases légales nécessaires pour trouver des solutions à ces problèmes par des mesures préventives et répressives.

Outre la reprise des dispositions actuelles, y compris les taxes et les sanctions pénales, il y a lieu d'être attentif aux problèmes suivants:

- intervention immédiate et conjointe de l'autorité communale, de la Police cantonale et de l'Office vétérinaire;
- obligation de dénoncer les agressions: morsures, blessures, par le médecin ou le vétérinaire au moyen d'un formulaire officiel;
- implantation d'une puce électronique pour l'identification du chien et la traçabilité de son détenteur (transmission à la banque de données ANIS [Animal Identify Service] à Berne) au minimum pour les chiens à problèmes;
- établir une liste (régulièrement remise à jour) des chiens «dits dangereux»;
- permis obligatoire pour chiens potentiellement dangereux;
- test, examen pour les détenteurs (connaissance en matière de comportement canin);
- tatouage ou puce;
- chiens provenant d'élevage autorisé affilié à un club de cynologie suisse (compétence de l'éleveur);
- acquisition à l'étranger soumise à autorisation préalable de l'Office vétérinaire;
- pour les chiens potentiellement dangereux, le détenteur doit être âgé de 20 ans minimum, sans dossier pénal lié à la violence ou se livrant à la prostitution ou à la drogue;
- cours pour les chiens;
- groupe de jeux pour les chiots en vue de leur socialisation (soigneusement élevés);
- responsabilité du détenteur d'animaux;
- tenue en laisse et muselière;
- cours de prévention (école, personnes âgées);
- obligation d'une RC spéciale (bonus, malus, cours d'éducation, école des chiots).
- Le Conseil d'Etat répondra à cette motion dans le délai réglementaire.

Motion N° 013.02 François Weissbaum/ Claude Chassot (composition de la Commission de justice)

(Dépôt et développement)

François Weissbaum (*Ouv, FV*). La représentativité de chaque groupe parlementaire est garantie au sein de la Commission de justice. Le nombre de sièges est éventuellement adapté en conséquence. Des débats de notre Parlement lors de la motion N° 003.02 de Cédric Castella, il ressort qu'une représentation équitable doit être garantie au sein des commissions permanentes. Pour la Commission de justice, par souci de transparence, le Grand Conseil a largement exprimé le vœu que chaque groupe parlementaire joue un rôle au sein de la Commission de justice.

– Le Bureau du Grand Conseil répondra à cette motion dans le délai réglementaire

Motion N° 014.02 Georges Godel/ Jean-Louis Romanens (péréquation et répartition des tâches entre le canton et les communes)

(Dépôt)

Nous demandons l'étude d'une nouvelle péréquation acceptable sur le plan cantonal. De plus, nous demandons une étude d'une nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes ainsi que leur financement.

(*Sig.*) Georges Godel et Jean-Louis Romanens, députés, et 28 cosignataires

Postulat N° 211.02 Claude Chassot (conditions d'éligibilité aux fonctions législatives et exécutives)

(Dépôt et développement)

Claude Chassot (*Ouv, SC*). L'éligibilité aux fonctions de conseiller aux Etats, de conseiller d'Etat, de préfet, de député, de conseiller communal et de conseiller général est régie par l'article 48 LEDP.

Lors des dernières élections cantonales, les électeurs fribourgeois ont appris par voie de presse que certains candidats avaient fait l'objet de condamnations pour des infractions graves, inscrites au casier judiciaire.

Récemment, des élections complémentaires tacites au niveau communal ont permis à des citoyens d'être élus malgré des antécédents judiciaires également graves.

Ces situations regrettables discréditent la fonction publique. Dans le domaine judiciaire, il est demandé à juste titre que chaque candidat présente, outre un bref curriculum vitae, un extrait de son casier judiciaire.

Par souci de transparence et d'éthique et afin d'éviter des enquêtes administratives susceptibles de jeter le discrédit sur nos autorités, une pratique similaire serait souhaitable pour les fonctions politiques concernées par le présent postulat.

J'invite donc le Conseil d'Etat à envisager les modifications légales nécessaires pour remédier à cet état de fait.

– Le Conseil d'Etat répondra à ce postulat dans le délai réglementaire.

Motion N° 006.02 Jean-Pierre Dorand¹ **(création d'une loi cantonale sur la protection de la population)**

(Développement)

Jean-Pierre Dorand (PDC, FV). Le domaine de la protection de la population est en évolution constante dans notre pays. Les intempéries dans les Alpes et Préalpes ont montré l'utilité de la collaboration des cinq partenaires de la protection de la population, à savoir les sapeurs-pompiers, la police, la protection civile, les services techniques et les services sanitaires.

Ces partenaires, dont le temps d'intervention, les moyens et l'action sont différents, sont complémentaires et rendent de grands services à la collectivité.

Les Chambres fédérales discutent en ce moment d'un projet de loi sur la protection de la population et sur la protection civile qui devrait entrer en vigueur en 2003 ou en 2004. Le recrutement en faveur de l'armée et la protection civile doit changer de manière fondamentale dès 2003.

Le canton de Fribourg a modifié les compétences des Directions du Conseil d'Etat. C'est ainsi que la Direction de la sécurité et de la justice comprend, entre autres, la sécurité et l'ordre publics, l'organisation en cas de catastrophe, les affaires militaires et la protection civile ... la police du feu et la défense contre l'incendie. On voit donc que beaucoup de partenaires de la protection de la population sont regroupés dans une seule Direction. Il reste à traiter des relations avec les affaires sanitaires et avec les services techniques cantonaux et communaux. Il est souhaitable qu'une coordination soit mise en place avec ces deux partenaires. Jusqu'ici le canton dispose d'une organisation en cas de catastrophe (ORCAF) bien structurée et d'une loi sur la protection civile souple et pratique. Nous sommes en face d'une nouvelle organisation fédérale et cantonale qui aura des conséquences pour les communes: l'efficacité demandera des regroupements intelligents utilisant les infrastructures existantes.

Il est donc nécessaire de repenser notre organisation pour l'améliorer. Le guide de la mise en œuvre de la protection de la population dans les cantons ne dit pas autre chose (page 21): «Les cantons pourront élaborer les textes suivants:

– une loi cantonale sur la protection de la population et la protection civile

– une ordonnance cantonale sur la protection de la population et la protection civile.»

Je demande donc au Conseil d'Etat de mettre en œuvre une loi sur la protection de la population pour remplir nos obligations fédérales, cantonales et communales.

– Le Conseil d'Etat répondra à cette motion dans le délai réglementaire.

Motion Nr. 010.02 Markus Bapst/Josef Fasel² **(Änderung des Gesetzes über das Reglement des Grossen Rates)**

(Begründung)

Markus Bapst (CVP, SE). Das heutige System mit den kurzen Sessionen führte zu einem Verlust an Kontakten unter den Parlamentariern. Es herrscht zudem gegenüber früher eine viel gestresstere Stimmung. Falls dann zudem noch der Freitagmorgen und wie bereits erlebt auch der Donnerstag wegfällt kommt es zu «Minisessionen», welche kaum noch Zeit zu vernünftigen Kontakten und Interventionen lassen.

Der Parlamentsbetrieb und somit auch die Qualität der politischen Arbeit haben darunter massiv gelitten.

Weiter war zu beobachten, dass das Programm gegenüber vier längeren Sessionen nicht besser ausgefüllt war. Der Beweis sind «Minisessionen» auf der einen Seite und Abendsitzungen auf der anderen. Die Organisation hat sich also nicht verbessert.

Das System mit 8 Sessionen ist aufwändiger als dasjenige mit vier. Dies ist für die Verwaltung und die Parlamentarier der Fall. Es kommt in unregelmässigen Abständen und vermehrt auch sehr kurzfristig zu Kommissionssitzungen. Zudem ist zu beobachten, dass mehr Sitzungen stattfinden, z.B. Fraktions- und Deputationssitzungen.

Der erhöhte Sessionsrhythmus bringt es mit sich, dass keine «Verschnaufpausen» mehr existieren, die für eine schöpferische Parlamentsarbeit unseres Erachtens sehr wichtig sind.

Auch die erhoffte bessere Arbeitsteilung im Privatrespektive Berufsleben hat nicht den gewünschten Erfolg gebracht.

Mit der Rückkehr zum Vierersystem wird das Ansehen des Parlamentes gestärkt. Eine Session des Grossen Rates ist wieder ein Vorkommnis mit mehr Gewicht, welchem entsprechende Beachtung zukommen wird.

In finanzieller Hinsicht gibt es keine Veränderungen. Wir gehen sogar davon aus, dass die Kosten für den Parlamentsbetrieb sinken werden (weniger Sitzungen, geringerer Verwaltungsaufwand, konzentriertere Arbeit).

– Der Staatsrat wird in der reglementarischen Frist auf die Motion antworten.

¹ Déposée le 19 mars 2002, BGC p. 79.

² Eingereicht am 30. April 2002, TGR S. 246.

Motion N° 011.02 Louis Duc
(création d'un organe de médiation dans le canton)

(Dépôt et développement)

Louis Duc (*Ouv, BR*). La société dans laquelle nous évoluons, les contraintes, les exigences diverses, la course à la libéralisation tous azimuts, font que cette société crée, à n'en pas douter, des disparités telles que nombreux sont celles et ceux qui n'ont plus de repères, les appels au secours se multiplient, les centres de psychothérapie ne désemploient pas, bref à quel saint se vouer?

Je greffe à cet état des lieux tout un cortège de faits très divers qui se soldent par des décisions de justice parfois arbitraires, une incompréhension que ressentent comme une injustice criante toutes celles et tous ceux qui ont connu ces ordonnances qui les désavouent, mettant du coup en accusation la magistrature, le barreau, le monde politique, etc. Cette situation, certes pas nouvelle, mais qui a pris une ampleur considérable ces dernières années, doit interpeller en urgence le pouvoir politique.

Des faits dramatiques se sont récemment produits aussi bien en Suisse que partout ailleurs dans le monde, il faut donc leur accorder une importance toute spéciale. Nous ne gérons pas ces actes insupportables, effroyables, mais nous pouvons tenter une réflexion, tout peut recommencer demain!

Certes, nous avons quelques structures pour comprendre, créer certains compromis, éviter au maximum certains dérapages; toutefois, l'appareil mis en place, actuellement à disposition de toutes celles et de tous ceux qui se sentent incompris, laissés pour compte, pénalisés, injustement peut-être, cette infrastructure ne suffit plus.

Je propose donc au Conseil d'Etat de créer un organe de médiation, un organe qui pourrait être une commission de médiation, avec une antenne dans chaque district, à l'exemple, pour sa composition, d'une commission foncière.

Cette commission aurait l'avantage de couvrir tous les besoins du canton, ayant bien sûr un membre pour chaque district. Elle aurait ainsi l'avantage d'être au plus près du besoin qui s'affirme de plus en plus.

Elle éviterait également que tant et tant de citoyens de notre canton, complètement déstabilisés, rattrapés et paumés par le rythme infernal imposé à notre société, tous ces gens-là trouvent à proximité un organe qui les écoute, les considère, leur évite également des procédures longues et coûteuses pour des compromis, des conciliations, bref leur évite de tomber dans le ras-le-bol, la déprime inévitable, le suicide mais également, et c'est à éviter coûte que coûte, d'en arriver à des actes irréflechis.

– Le Conseil d'Etat répondra à cette motion dans le délai réglementaire.

**Postulat N° 206.02 Françoise Morel/
Jacques Crausaz¹**
(unité multidisciplinaire de santé des adolescents)

(Développement)

Françoise Morel (*PS, GL*). L'adolescent n'est pas tout à fait un patient comme les autres. Il vit des bouleversements à la fois physiques et psychologiques, souvent difficiles à gérer. Peu enclin à se confier, il n'est pas toujours aisé pour les soignants d'entrer en relation avec lui. D'où la nécessité d'une approche sur mesure. Les jeunes ont souvent la particularité de traduire leurs difficultés affectives ou psychologiques au travers de leurs corps. Fatigue, maux de tête, envie de vomir, malaises, troubles du sommeil, cauchemars, maux de ventre sont autant de symptômes qu'il va falloir déchiffrer. Ils peuvent aussi avoir des problèmes bien à eux comme la dépression, l'usage de drogue, d'alcool, l'anorexie, la boulimie.

Une consultation ambulatoire pour les jeunes de 12 à 20 ans, de type multidisciplinaire, proposant un lieu de soins accueillant et adapté, répond aux problèmes complexes dont nombre de jeunes de cette tranche d'âge sont affectés: dysfonctions alimentaires, troubles dits fonctionnels (psycho-somatique), maladies chroniques, affections gynécologiques, grossesse, violences, problèmes de santé reliés à des conditions psychosociales particulières et souvent précaires. La confidentialité de la consultation est un droit du jeune consulté qui sera toutefois encouragé à parler de ses difficultés avec son entourage.

Les situations de saturation du Service de pédopsychiatrie, de l'Office cantonal des mineurs, le nombre d'adolescents (109, dont 14 de moins de 15 ans) hospitalisés à l'Hôpital psychiatrique de Marsens démontrent largement, tout comme les phénomènes de violence vécus dans les cycles d'orientation, l'importance du mal-être d'un nombre toujours plus grand d'adolescents.

Parmi les domaines prioritaires de santé fixés par le Conseil d'Etat, l'inversion de la tendance à l'augmentation du suicide chez les jeunes ainsi que le diagnostic précoce du «Syndrome pré-suicidaire» sont classés «très haute priorité», tout comme le développement de comportements favorables à la santé.

Le canton doit mettre en place, à court terme, une structure d'accueil et de soins appropriée à la problématique de l'adolescence. Son développement sous la forme d'antennes de consultations régionales, de type multidisciplinaire, garantissant un service de proximité, en assurera encore une meilleure efficacité.

Une Unité Multidisciplinaire de Santé des Adolescents (UMSA, type de consultations développée au CHUV), adaptée à la problématique de notre canton, pouvant réunir dans un travail d'équipe: médecins spécialisés, diététicienne, conseillère en planning familial, psychologue et infirmière, permet la prise en charge globale de l'adolescent. Son travail en réseau avec d'autres organismes: les services sociaux, l'Office cantonal des mineurs, les médiateurs scolaires, les animateurs de jeunesse, le milieu de la formation, etc. en assure l'op-

¹ Déposée le 20 mars 2002, BGC p. 108.

timalisation. Le caractère préventif de ce type de consultation facilite en outre le dépistage de situations graves et la protection contre la rechute.

Nous demandons au Conseil d'Etat l'étude de la réalisation d'une structure de ce type, sous la forme de services de proximité ouverts dans les différentes régions de notre canton.

– Le Conseil d'Etat répondra à ce postulat dans le délai réglementaire.

Postulat N° 207.02 Nicolas Bürgisser¹ (konkrete Förderung der Stromerzeugung aus alternativen Produktionsmodellen)

(Begründung)

Nicolas Bürgisser (CSP, SE). Mit der Liberalisierung des Strommarktes auf europäischer und nationaler Ebene werden zwangsläufig nicht nur die sich im Mehrheitsbesitz des Kantons Freiburg befindlichen «Freiburg. Elektrizitätswerke FEW», sondern auch andere Stromenergieerzeuger gezwungen werden, alternative Produktionsformen für die Stromerzeugung anzubieten, da der Markt dieses Angebot von ökologisch produziertem Strom bereits jetzt verlangt. Mit der besagten Liberalisierung wird und ist es aber auch anderen Unternehmungen möglich, in unserem Kanton die Produktion von Strom in alternativer Art (Sonne, Wind, Biomasse, Holz) vorzunehmen.

Der Kanton Freiburg könnte bei der Förderung, Forschung und Entwicklung von Modellen für die Stromerzeugung aus alternativer Produktion in der Schweiz eine Pionierrolle einnehmen. Die Voraussetzungen wären ideal. Begründung:

- Der Kanton verfügt über eine äusserst leistungsfähige Hochschule für Technik und Architektur. Für Forschungszwecke stünde eine Institution zur Verfügung, die bezüglich Innovation und günstiger Forschungsarbeit eine ideale Basis darstellt.
- Mit der Firma Holz Zollhaus AG ging ein äusserst erfolgreicher und innovativer KMU-Betrieb bereits jetzt selber in die Offensive und wird künftig die Stromproduktion aus der Verbrennung von Holzabfällen anbieten.
- Anlässlich ihrer Sitzung vom 29. November 1999 hat die Kantonale Energiekommission des Kantons Freiburg 21 Örtlichkeiten für die Produktion von Windenergie als «favorables» bezeichnet. Von diesen 21 wurden 7 Örtlichkeiten als «gut» betrachtet; diese sind: Les Plannes (Semsales), Fuchses Schwyberg, Gross Schwyberg, Hohi Schwyberg, Corbetta (Paccots), Euschelsspass, Gros Plané (Moléson).
- Die FEW haben mit dem Bau des Wasserkleinkraftwerkes in Grandvillard bewiesen, dass auch Kleinstkraftwerke im Markt bestehen können und deren Bau finanzierbar ist.

Aufgrund der Absichtserklärung der Kantonalen Energiekommission und der idealen Voraussetzungen müssten nun konkrete Schritte für die Planung solcher Produktionszentren unternommen werden. Diese angesprochenen Schritte müssten mit einem Businessplan bezüglich Finanzierung und Ablaufprozesse konkretisiert werden. Eine Task Force, zusammengesetzt aus Vertretern der zuständigen kantonalen Ämter, der Wirtschaftsförderung und der interessierten Stromerzeugungsfirmen (kantonale wie auch ausserkantonale) müsste diese Arbeit übernehmen. Mit der Einsetzung der Task Force «Energy Mountain» haben mehrere Interessenvertreter bereits versucht, die angesprochenen Schritte zu realisieren. Das Projekt «Energy Mountain» sieht vor, viele mögliche alternative Stromerzeugungsmodelle in Form eines Erlebnisparkes auch in die touristischen Kreise zu integrieren. Ein möglicher Standort wäre der Schwyberg gewesen. Bedingt durch den Konkurs der Schwybergbahn wird die Realisierung auf dem Schwyberg schwierig. Bereits jetzt haben sich aber interessierte Kreise aus dem Greyerzerland gemeldet, welche die Idee «Energy Mountain» für ihre Region prüfen möchten. Dies unsomewhat, als etliche von der Kantonalen Energiekommission als «gut» bezeichnete Örtlichkeiten für die Produktion von Windenergie im Greyerzerland liegen.

Der unterzeichnende Grossrat bittet den Staatsrat, das vorliegende Postulat anzunehmen und zu prüfen, ob er:

- die Förderung aller Absichten für die Stromerzeugung aus alternativen Produktionsmodellen (Sonne, Wind, Biomasse, Holz) unterstützen will;
- Leitplanken und eine Task Force erstellen will, welche die Leitung und gezielte Förderung von Modellen für die Stromerzeugung aus alternativen Produktionsmodellen (Sonne, Wind, Biomasse, Holz) übernimmt;
- die Bündelung aller Modelle von Stromerzeugung aus alternativer Produktion (Sonne, Wind, Biomasse, Holz) fördern und allenfalls in einem Energiepark zusammenfügen will (z.B. erweitertes Electro-Broc für touristische Kreise).
- Der Staatsrat wird auf dieses Postulat in der regulatorischen Frist antworten.

Postulat Nr. 208.02 Nicolas Bürgisser² (Bahn-Erschliessung der hinteren Pérolles-Ebene)

(Begründung)

Nicolas Bürgisser (CSP, SE). Mit dem Erweiterungs- und Neubau einiger Fakultäten der Universität Freiburg sowie der Fachhochschulen werden sich in wenigen Jahren beträchtlich mehr Studentinnen und Studenten täglich in den Bereich der hinteren Pérolles-Ebene begeben. Bereits jetzt verschieben sich via TPF oder mit privaten Verkehrsmitteln jeden Tag mehrere Tausend Studenten, Arbeitnehmer und in dieser Region wohnhafte Personen in die hintere Pérolles-

¹ Eingereicht am 30. April 2002, TGR S. 247.

² Eingereicht am 30. April 2002, TGR S. 247.

Ebene. Die Busse der TPF sind während den Rush-Hours (morgens, mittags und nach Feierabend) chronisch überlastet. Die Benützung dieser öffentlichen Verkehrsmittel (überfüllte Busse) während dieser Zeit ist keine Werbung für unser öV-System.

Bereits jetzt besteht ein Bahngleis vom Bahnhof Freiburg via Zeughaus und Chocolat Villars-Fabrik quasi bis vor die Tore der im hinteren Pérolles ansässigen Fakultäten der Universität Freiburg, der Hochschule für Technik und Architektur und der Hochschule für Wirtschaft HS.W. Es wird als Anschlussgleis nur für den Transport von Güterzügen gebraucht. Ansonsten liegt es brach.

Ist der Staatsrat nicht auch der Meinung, dass es möglich wäre, mit der Renovierung dieser Geleise einen der SBB oder TPF-Regionalzüge aus dem unteren Sensebezirk, aus dem Seebezirk oder aus der Region Payerne nach deren Einfahrt in den Bahnhof Freiburg während den Rushhours bis in die hintere Pérolles-Ebene weiterfahren zu lassen? Der resultierende Zeitgewinn für die Passagiere (Fahrt dauert knapp drei Minuten) wäre ein Gewinn für unser öV-System. Zusätzlich könnte die Kapazität für den Transport von Personen vom Bahnhof und dem Stadtzentrum in die hintere Pérolles-Ebene beträchtlich erhöht werden. Gemäss der Absicht des Gesetzgebers in Bezug auf den öffentlichen Verkehr könnte diese neue Strecke unter den konzessionierten Transportunternehmungen (TPF, SBB) ausgeschrieben werden. Auch möglich wäre eine Integration dieser Strecke in die CUTAF.

– Der Staatsrat wird auf dieses Postulat in der reglementarischen Frist antworten.

Postulat Nr. 209.02 Max Felser/René Fürst¹ (Strategie des Staates für den öffentlichen Verkehr)

(Begründung)

Max Felser (SP, LA). Der Kantonale Richtplan zeigt klar auf, dass die Erschliessung durch den öffentlichen Verkehr für eine gesunde wirtschaftliche Entwicklung in zunehmendem Masse wichtig ist. Der Staatsrat formuliert in diesem Richtplan seine Grundsätze für die Ziele der kantonalen Politik für den öffentlichen Verkehr. An mehreren Stellen wird dabei auf die Notwendigkeit der Planung des öffentlichen Verkehrs hingewiesen, z.B. wird sie auch als Grundlage für die Planung des Strassennetzes referenziert. Die Planung des Netzes der öffentlichen Verkehrsmittel wird in diesem Kantonalen Richtplan zu Recht als Aufgabe des Kantons eingestuft.

Zitat: Kantonaler Richtplan, öffentlicher Verkehr, Aufgabenverteilung

«Der Kanton:

– plant und finanziert das Netz der öffentlichen Verkehrsmittel und wendet dabei die einschlägigen Bundes- und Kantonsgesetze an.»

Der Staat Freiburg ist Mehrheitsaktionär (ca. 56 %) bei der TPF und damit Anbieter von Dienstleistungen im Bereich des öffentlichen Verkehrs. Gleichzeitig finanziert er mehrheitlich den Agglomerationsverkehr mit seinem Engagement in der CUTAF und seinen gesetzlichen Verpflichtungen für den Regionalverkehr. Er spielt also eine Doppelrolle als Anbieter und Besteller von Dienstleistungen. Dies führt nun dazu, dass das zuständige Departement für den Verkehr im Verwaltungsrat der TPF nicht mehr vertreten ist. Umso wichtiger ist es, dass der Staat als Besteller der Dienstleistungen seine Absichten und Strategien klar dokumentiert und offen legt.

Anpassungen beim öffentlichen Verkehr bedingen immer auch einen grossen finanziellen Aufwand. Sie können somit, insbesondere bei knappen finanziellen Mitteln des Staates, nur mittel- und langfristig realisiert werden. Umso wichtiger ist es, eine mittel- und langfristige Planung und Strategie aufzuzeigen.

Wir stellen fest, dass mehrere Interventionen zum öffentlichen Verkehr aktuell sind (z.B. Fragen 503.02 Rufbusse, 515.02 Bäre-Abi, Postulat 205.02 Transport Public), was darauf hindeutet, dass die Strategie des Staatsrates zum öffentlichen Verkehr nicht vorhanden oder nicht bekannt ist und nicht verstanden wird.

Wenn die aktuellen Unterlagen studiert werden, so kann man sich des Eindrucks nicht erwehren, dass der Staat vor allem die Erschliessung der Agglomeration Freiburg im Auge hat. Dies ist sicher eine wichtige Region, wo ein Grossteil der kantonalen Bevölkerung wohnt und seiner Arbeit nachgeht. Es dürfen aber die Regionen nicht vergessen werden. Die Erfahrung zeigt, dass es nicht genügt, wenn der Staat die Regionen auffordert etwas zu tun, ohne konkrete Hinweise und Anleitung zu geben. Wir erwarten, dass der Staat in der Erschliessung der anderen Regionen neben der Stadt Freiburg auch eine führende Rolle (wie z.B. in der CUTAF) übernimmt.

Wir erachten darum eine über die konzeptionellen Ideen hinausgehende Planung und Strategie für den öffentlichen Verkehr als dringend notwendig.

– Der Staatsrat wird auf dieses Postulat in der reglementarischen Frist antworten.

Clôture de la session

Le Président. Je clos la session de mai 2002 et je vous donne rendez-vous au mois de juin.

La séance est levée à 10 h 40.

Le Président:

Paul Sansonnens

Les Secrétaires:

René AEBISCHER, *chancelier*

Gérard VAUCHER, *2^e secrétaire*

Marie-Claude CLERC, *adjointe*

¹ Eingereicht am 1. Mai 2002, TGR S. 266.